



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



**Rapport sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets**

Observations liminaires

Le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) est soumis à un contrôle tant des élus que de la population.

Les textes de référence en ce qui concerne les statuts du Syndicat :

Article L 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) présente à son assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public destiné notamment à l'information des usagers.

Article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents sont mis à la disposition du public à la mairie dans les 15 jours qui suivent leur réception. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affichage pendant un mois.

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande ou à la demande du conseil municipal de la commune membre.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

Le Décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – article 2 :

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité–article 5-1 :

Dans les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, une commission consultative des services publics locaux est créée.

La commission examine chaque année le rapport du président sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L 2224-5.

Le Décret n°2015-1827 (30-12-15) relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public impose de présenter les performances économiques du service public et son évolution dans le temps.

Les textes de référence en ce qui concerne les activités du Syndicat :

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Economie Circulaire (AGEC) :

La loi vise à transformer notre économie linéaire - produire, consommer, jeter - en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire. L'article 90 conditionne l'exploitation d'une installation de tri mécano biologique au respect de la généralisation du tri à la source des biodéchets. Cet article est complété par le décret n° 2021-855 du 30 juin 2021.

Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) :

La loi ambitionne d'agir davantage en faveur de la préservation de l'environnement et dans la lutte contre le dérèglement climatique, ainsi que de renforcer l'indépendance énergétique française. Elle fixe l'objectif de réduction de 50% de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 par rapport à 2010. Elle vise le développement du tri à la source avec l'extension des consignes de tri fixée pour fin 2022 et la collecte séparée des biodéchets à l'horizon 2023 tout en développant les filières de recyclage et de valorisation.

Le décret n°2021-950 du 16 juillet 2021 oblige depuis le 1^{er} janvier 2025 les professionnels à opérer un tri à la source et à la valorisation de 9 flux de déchets : plastique, bois, papiers/cartons, verre, métal, biodéchets et les déchets textiles. En plus de ces déchets, les professionnels de la construction et de la démolition sont tenus de trier les déchets de plâtre et les fractions minérales.

Ces objectifs législatifs et réglementaires se déclinent opérationnellement et localement en différents plans :

La Feuille de Route pour l'Economie Circulaire (FREC) :

Elle décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire - produire, consommer, jeter - à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) :

Il est élaboré par la région Ile-de-France et s'échelonne sur la période 2019-2025. Ce document de planification stratégique est porté et animé par la Région et coordonne l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, administrations, éco-organismes, habitants...).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

Ce projet territorial a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication de l'ensemble des acteurs autour des thématiques suivantes : la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des polluants atmosphériques, l'adaptation du territoire face au changement climatique.

Le PCAET devra être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF-E) approuvé en juin 2025 et avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Il doit également prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2024 a constitué une étape importante pour le Syndicat Tri-Or, dans un contexte économique, social et géopolitique toujours tendu. Dans un climat environnemental de plus en plus exigeant, où les obligations réglementaires se renforcent, notamment avec celles portées par la loi AGEC, notre syndicat a su faire preuve d'adaptabilité et de mobilisation. Nous avons poursuivi notre mission avec détermination à travers la mise en œuvre des actions visant à améliorer la gestion et la prévention des déchets, ainsi que leur valorisation.

Plusieurs faits marquants ont jalonné cette période :

- L'accélération du tri à la source des biodéchets, avec la formation des habitants aux bonnes pratiques du compostage et la distribution de composteurs ;
- La collecte des restes alimentaires d'une partie des cantines des écoles primaires de notre territoire ;
- La mise en place d'un caisson de réemploi et de toutes les nouvelles filières REP (filières à Responsabilité Elargie du Producteur) sur la déchetterie de Champagne sur Oise ;
- La mise en œuvre d'un plan d'actions complet relatif à l'entretien de notre Unité de Valorisation Organique (UVO) et du site en général ;
- La progression des performances de collecte et de tri, avec une hausse des taux de valorisation des emballages/papiers/cartons, traduisant une généralisation du geste de tri ;
- Le renforcement des actions de sensibilisation, notamment auprès des jeunes publics, à travers des interventions pédagogiques dans nos écoles et nos centres de loisirs, des animations dans nos communes et des sensibilisations en porte à porte.

Ce rapport d'activité présente de manière détaillée, chiffres et actions à l'appui, l'ensemble des données et actions menées au cours de l'année. Il reflète l'engagement quotidien des équipes du syndicat TRI-OR pour assurer un service public de gestion des déchets de qualité, adapté aux besoins et au service de la transition écologique de notre territoire. Cela passe notamment par le suivi scrupuleux de nos prestataires. Il témoigne également de notre volonté de construire un modèle de gestion durable.

Je remercie l'ensemble des agents du syndicat, des élus, des collectivités adhérentes, des partenaires et des administrés pour leur contribution à ces avancées collectives. Ensemble, poursuivons nos efforts pour faire du tri, du recyclage et de la réduction des déchets de véritables leviers pour un avenir plus soutenable.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Amicalement,

Votre Président
Olivier LESUEUR



SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT	6
La composition du syndicat.....	8
Le fonctionnement.....	9
La vie du syndicat	10
PREVENTION	13
INDICATEURS TECHNIQUES	20
Les tonnages 2024.....	21
Les emballages et les papiers/cartons.....	22
Le verre alimentaire	28
Les ordures ménagères résiduelles.....	32
Les encombrants.....	37
Les déchetteries.....	39
Les partenaires du syndicat : les éco-organismes.....	43
INDICATEURS FINANCIERS.....	45
Le budget	46
Répartition des recettes et des dépenses.....	47
Focus sur les coûts	50
Les marchés publics	52
REDEVANCE DECHETS	53
COMMUNICATION.....	56

PRÉSENTATION DU SYNDICAT



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

CRÉATION DU SYNDICAT

Le syndicat TRI-OR a été créé en 1964. Il s'appelait alors SICTOMIA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle-Adam) et regroupait 27 communes jusqu'au 30 septembre 2003, et 26 communes d'octobre 2003 à décembre 2004 (départ de la commune de Chambly).

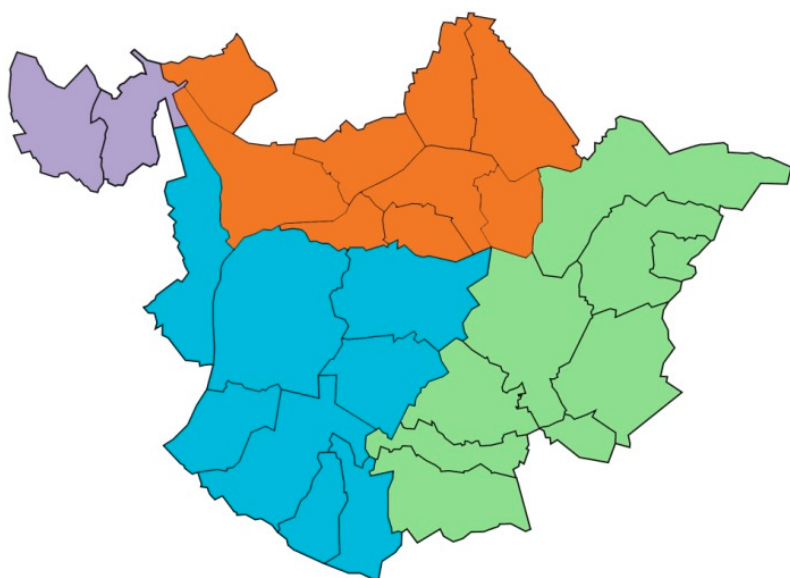
Depuis le 1^{er} janvier 2005, il réunit 28 communes (adhésion des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry). Le syndicat a pour mission de gérer les déchets ménagers des communes adhérentes (95 406 habitants).

Le siège du syndicat TRI-OR est basé à Champagne-sur-Oise.

COMPÉTENCES

Le syndicat TRI-OR exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.

CARTE DU SYNDICAT TRI-OR



- Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)
- Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO)
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F)
- Communauté de Communes Carnelle Pays de France (CCCPF)

LE TERRITOIRE

Le syndicat TRI-OR regroupe 28 communes réparties sur 4 intercommunalités :

Communes	Population
Beaumont sur Oise	10 038
Bernes sur Oise	2 729
Bruyères sur Oise	4 945
Champagne sur Oise	5 081
Mours	1 688
Nointel	895
Noisy sur Oise	587
Persan	14 397
Ronquerolles	910
Total CCHVO	41 270
Bethemont La Forêt	429
Chauvry	301
L'Isle Adam	12 478
Mériel	5 394
Nerville La Forêt	784
Parmain	5 799
Presles	4 043
Villiers Adam	864
Total CCVO3F	30 092
Asnières sur Oise	3 171
Baillet en France	1 962
Belloy en France	2 257
Maffliers	1 787
Montsoult	4 130
Saint Martin du Tertre	2 686
Seugy	1 053
Viarmes	5 575
Villaines sous Bois	786
Total CCCPF	23 407
Frouville	355
Hédouville	282
Total CCSI	637
Total Tri Or	95 406

La composition du syndicat

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



Olivier LESUEUR

Président

Maire de Mours



Jacques ALATI

1^{er} Vice-Président
chargé des
Finances

Maire de Seugy



Frédéric FALLOT

2^e Vice-Président
chargé de la
Stratégie et du
Développement

1^{er} Adjoint
au maire de
Noisy sur Oise



Thierry PICHERY

3^e Vice-Président
chargé de la
Communication

Maire de
Saint Martin
Du Tertre



François DELAIS

4^e Vice-Président
chargé du
Secrétariat et de
la Vie du syndicat

Conseiller
municipal à
L'Isle Adam



Bruno MACE

5^e Vice-Président
chargé du
Personnel

Maire
de Villiers Adam

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Directrice des Services
Séverine LE BLANC

Directrice Adjointe en charge de la Communication et de l'Administration
Sonia ANSEAUME

Agent d'accueil
Brigitte MANGO

Comptable
et Gestionnaire
Ressources humaines
Nathalie LASKOWSKI

Responsable
Déchetteries et
Redevance Déchets
Emeline DELANOUE

Responsable Collecte
et apport volontaire
Sophie BREION

Service Communication
Responsable
Prévention des déchets
Corentin BIRON
*
2 Conseillers en
Collecte Sélective

Quai de transfert
Responsable de la
valorisation des
déchets
Franck LE GLOAHEC
*
3 Agents techniques

Le fonctionnement

Le syndicat est une structure intercommunale qui fonctionne sur le modèle d'un conseil municipal. Son administration est assurée par un Président, une assemblée délibérante (le Comité Syndical), une instance restreinte (le bureau) et une équipe technique et administrative.

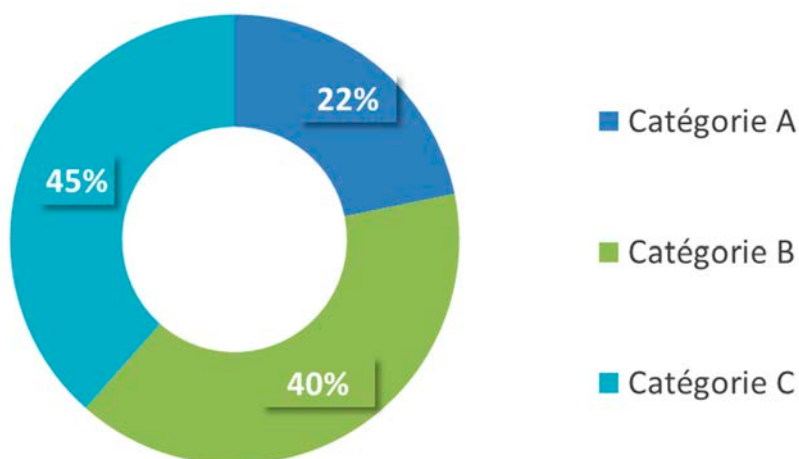
Le Comité Syndical est l'instance plénière où est définie la politique et où sont prises toutes les décisions importantes du syndicat. Ce comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations. Il se compose de 56 délégués titulaires (2 par commune) et 56 délégués suppléants.

Le Bureau Syndical est une instance plus restreinte en membres dont font partie le Président, les cinq Vice-Présidents et trois membres invités. Son rôle est de définir et appliquer la politique du syndicat.

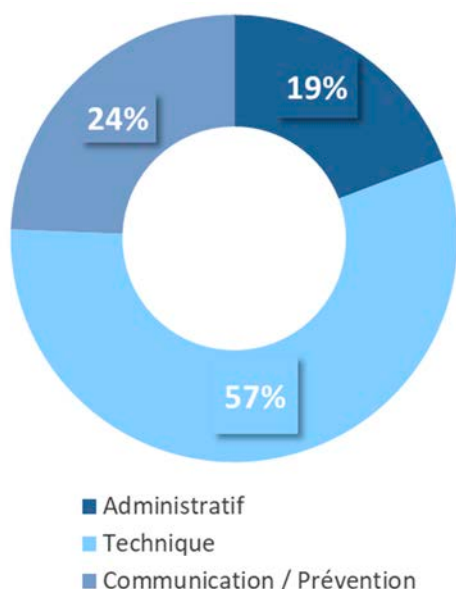
Le Comité Syndical s'appuie sur une équipe de 13 agents majoritairement titulaires (en comptant les activités en régie), répartis en plusieurs services : administratif, technique et communication/prévention.

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 80 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le syndicat TRI-OR est en contrat.

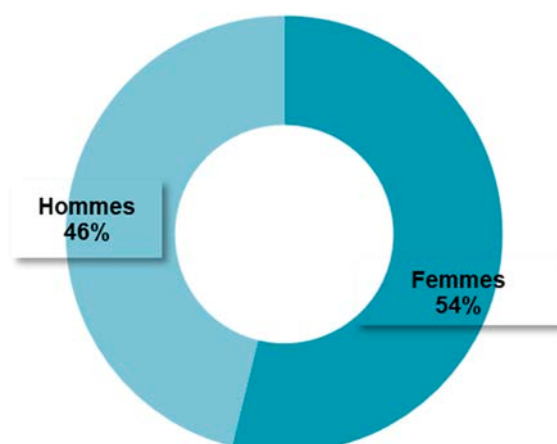
Répartition par catégorie



Répartition par service



Répartition par sexe



La vie du syndicat

Au cours de l'année 2024, le Comité Syndical s'est réuni 5 fois et s'est prononcé sur les thèmes suivants :

Comité Syndical du 06 février 2024	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 12 décembre 2023	Unanimité
Liste des décisions du Président du 29 novembre 2023 au 22 janvier 2024	Unanimité
Délibération n°2024-01 Débat sur les orientations budgétaires 2024	Unanimité
Délibération n°2024-02 Filière à Responsabilité élargie du producteur des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment – Contrat avec les éco-organismes	Unanimité

Comité Syndical du 02 Avril 2024	
Adoption du procès-verbal du 6 février 2024	Unanimité
Délibération n°2024-03 Compte de Gestion 2023	Unanimité
Délibération n°2024-04 Compte Administratif 2023	Unanimité
Délibération n°2024-05 M57 – Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF)	Unanimité
Délibération n°2024-06 Affectation des résultats	Unanimité
Délibération n°2024-07 Budget 2024	Unanimité
Délibération n°2024-08 Participation des communautés de communes 2024	Unanimité
Délibération n°2024-09 Appel d'offres en lien avec le matériel de compostage	Unanimité
Délibération n°2024-10 Participation au matériel de compostage	Unanimité
Délibération n°2024-11 Instauration de la prime exceptionnelle « prime inflation »	Unanimité
Délibération n°2024-12 Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la collecte des déchets et du traitement des encombrants	Unanimité
Délibération n°2024-13 Tarif d'entrée de la déchetterie de Viarmes pour le Sigidurs et autorisation de signer l'avenant n° 2	Unanimité
Délibération n°2024-14 Convention avec l'association BAM emplois services pour le réemploi sur la déchetterie de Champagne sur Oise	Unanimité

Liste des décisions du Président du 23 janvier au 15 mars 2024	Unanimité
--	-----------

Comité Syndical du 25 Juin 2024	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 2 avril 2024	Unanimité
Liste des décisions du Président du 16 mars au 10 10 juin 2024	Unanimité
Délibération n°2024-15 Election d'un membre de la CAO	Majorité
Délibération n°2024-16 Décision modificative n°1	Unanimité
Délibération n°2024-17 Adhésion au groupement de commandes du CIG pour la prévoyance et participation du Syndicat Tri Or	Unanimité
Délibération n°2024-18 Participation à la protection santé	Unanimité
Délibération n°2024-19 Bilan de l'appel d'offres pour l'achat des composteurs	Unanimité
Délibération n°2024-20 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val D'Oise	Unanimité
Délibération n°2024-21 Avenants à signer avec les Sociétés SEPUR et PAPREC	Unanimité
Délibération n°2024-22 Avenant n°3 à la convention d'autorisation d'entrée à la déchetterie de Viarmes avec le Sigidurs	Unanimité

Comité Syndical du 24 Septembre 2024	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 25 juin 2024	Unanimité
Liste des décisions du Président du 11 juin au 12 septembre 2024	Unanimité
Délibération n°2024-23 Les demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de 2025	Unanimité
Délibération n°2024-24 Le rapport d'activité 2023	Unanimité
Délibération n° 2024-25 Adhésion du syndicat Tri Or à Amorce	Unanimité
Délibération n°2024-26 Dépôt d'un dossier auprès du conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets en faveur de l'extension de la déchetterie de Viarmes	Unanimité

Comité Syndical du 16 décembre 2024 sans condition de quorum	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 24 septembre 2024	Unanimité
Liste des décisions du Président du 13 septembre au 18 novembre 2024	Unanimité
Délibération n°2024-27 Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget	Unanimité
Délibération n°2024-28 Versement anticipé de la participation des communautés de communes 2025	Unanimité
Délibération n°2024-29 Décision Modificative n°2	Unanimité
Délibération n°2024-30 Mise en place du télétravail	Unanimité
Délibération n°2024-31 Bilan sur l'appel d'offres relatif à la collecte des déchets ménagers, la collecte des encombrants et la gestion du centre des encombrants	Unanimité
Délibération n°2024-32 Attribution de chèques cadeaux aux agents du syndicat Tri Or à l'occasion de Noël	Unanimité
Délibération n°2024-33 Adhésion au groupement de commandes du CIG pour les assurances cyber risques	Unanimité
Délibération n°2024-34 Mise à jour du règlement intérieur des déchetteries à compter du 1 ^{er} janvier 2025	Majorité

LA PRÉVENTION



La prévention

Les déchets ménagers et assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles, les emballages/papiers/cartons, les emballages en verre, les encombrants et les apports en déchetterie. La prévention des déchets consiste, en amont de la collecte, à en éviter ou à en réduire la production et à en limiter la nocivité (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler). Elle est complémentaire au recyclage qui a pour but de récupérer la matière valorisable des déchets produits.

Ce que prévoit la réglementation :

- Loi AGECE « Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire » du 10 février 2020, avec comme principales mesures : augmentation des tonnages recyclés ; généralisation des poubelles de tri des emballages dans l'espace public en 2025 ; interdiction du plastique à usage unique en 2040 ; remplacement de la vaisselle jetable des fast-foods par de la vaisselle réutilisable ; mise en place de nouvelles filières REP ; développement de la consigne des emballages ; développement du réemploi et lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le PRPGD « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets » de la région Ile-de-France a été approuvé en novembre 2019. Sans être exhaustif, les objectifs à atteindre se déclinent de la façon suivante :

- Dans la continuité du Plan Local de Prévention (PLP), mettre en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) avec une baisse de 10% des déchets produits sur la période 2010-2025 et dépasser la baisse de 10% en 2031 par rapport à 2010 
- Harmoniser la couleur des couvercles des conteneurs selon les recommandations de l'ADEME et de CITEO 
- Mettre en place le tri de tous les emballages plastiques au 01/01/23 
- Mettre en place le tri à la source des biodéchets au 01/01/24 *En cours*
- Réduire l'enfouissement des déchets de 50% sur la période 2010-2025 
+ ramener la quantité de déchets ménagers enfouis à 10% ou moins de la quantité totale produite en 2031 *En cours*
- Engager une réflexion sur la tarification incitative pour les déchets ménagers assimilés d'ici 2025 *En cours*
- Doubler l'offre de réemploi / réutilisation / réparation en 2031 *En cours*
 - Lutter contre les dépôts sauvages *En cours*

La politique menée dans le cadre de la prévention des déchets vise à répondre aux objectifs réglementaires, tout en maîtrisant les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.

La prévention



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du syndicat TRI-OR se décline en plusieurs actions :

SENSIBILISATION DES HABITANTS A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le syndicat TRI-OR communique sur la prévention des déchets auprès des élus, des habitants et des acteurs locaux (bailleurs, gardiens, associations...). Des animations spécifiques sur la prévention des déchets sont proposées aux enfants des écoles du territoire, ainsi que des visites du site de Champagne-sur-Oise. Ces visites rendent la problématique des déchets bien plus concrète pour tous les publics.

Enfin, les stands d'information mis en place lors des manifestations, généralement à travers la présence de notre camion aménagé, permettent aux Conseiller(e)s en tri de communiquer sur la réduction des déchets.

Les bornes textiles :

Les habitants de nos 28 communes ont la possibilité de déposer leurs vêtements, linge de maison, chaussures et accessoires de maroquinerie usagés dans les 50 points d'apport volontaire en place sur le territoire.

Avec un point d'apport pour 1 908 habitants, nous atteignons tout juste l'objectif fixé par l'éco-organisme de la filière, Re_Fashion (un point pour 2 000 habitants). Il est donc important de pérenniser le maillage de nos points d'apport afin de tenir cet objectif.

Collecte des textiles sur les brocantes :

965 kg de vêtements récupérés sur les brocantes en 2024 (-5kg)

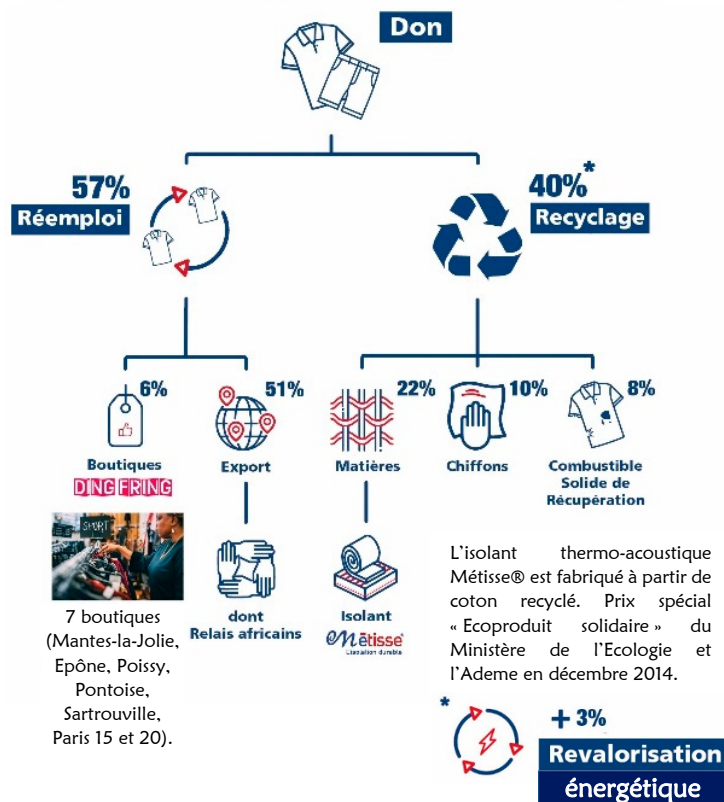
Dans le cadre de la réduction des déchets, le syndicat, en partenariat avec les opérateurs en charge de la collecte des textiles, notamment Le Relais Val de

Seine et les organisateurs des manifestations communales, organise des collectes lors des brocantes.

Un sac est remis aux exposants pour les textiles invendus qu'ils souhaiteraient donner et une borne provisoire peut être installée à un emplacement stratégique afin de faciliter la récupération des sacs.

L'objectif de ces actions est de valoriser le recyclage des déchets abandonnés à l'issue des manifestations pour éviter leur enfouissement.

Que deviennent vos vêtements ?

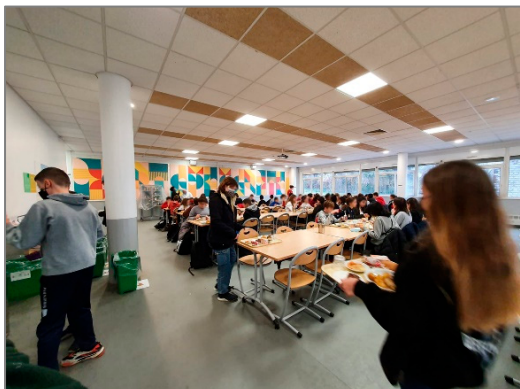


Le syndicat TRI-OR relaie de nombreux messages de prévention sur le tri, le réemploi et le recyclage des textiles sur son compte Instagram.

La prévention

Le gaspillage alimentaire :

Des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire sont menées dans les établissements scolaires qui le souhaitent.



DÉPLOYER L'ÉCO-EXEMPLARITE DU SYNDICAT DANS LES COMMUNES



La réutilisation du papier, l'impression en recto-verso, le tri du papier, les gobelets réutilisables ont été instaurés avec plusieurs communes du syndicat.

Le syndicat fournit également des bacs et des supports de sac poubelle multi flux aux communes qui le souhaitent pour le tri des déchets et emballages pour les événements tels que les brocantes, les fêtes de village, les soirées organisées par les comités des fêtes...



LES BONNES PRATIQUES MOINS GÉNÉRATRICES DE DÉCHETS

Le STOP PUB est un écogeste ayant un fort impact sur la réduction des déchets. Les vignettes « STOP PUB » sont à la disposition des habitants dans la plupart de nos communes et également à l'accueil du syndicat TRI-OR. Un STOP PUB sur votre boîte à lettres, c'est 25 kg de papier en moins !



DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

Les ordures ménagères résiduelles contiennent environ un tiers de biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux). Développer le compostage est un levier important de la politique de réduction des déchets.

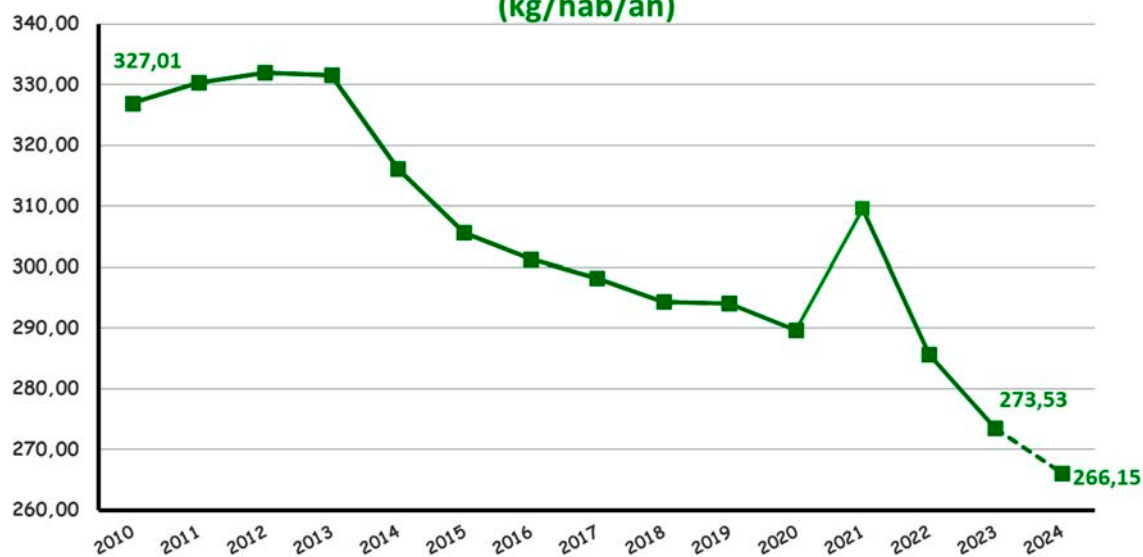
La formation des habitants est cruciale dans la réussite de cette pratique. C'est pourquoi le syndicat TRI-OR a choisi d'organiser des formations avant de leur fournir un composteur et un bioseau. Elle est destinée aussi bien aux débutants qu'aux personnes expérimentées.

Le compostage faisant parfois l'objet de fausses informations, ce moment d'échange a pour objectif de répondre aux interrogations de tous et de diffuser les bonnes pratiques.

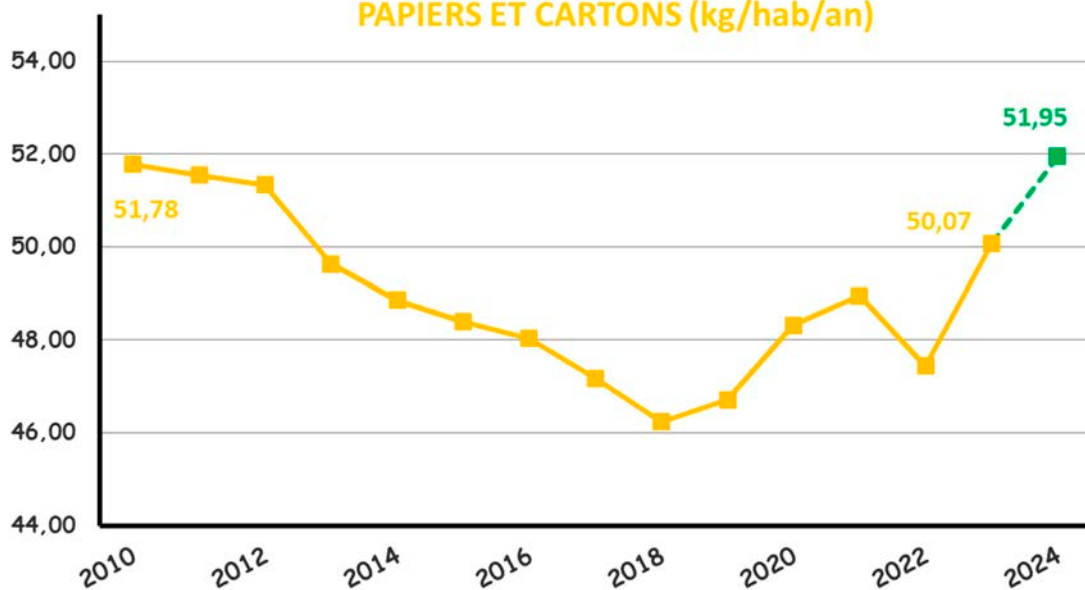


EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT DEPUIS 2010

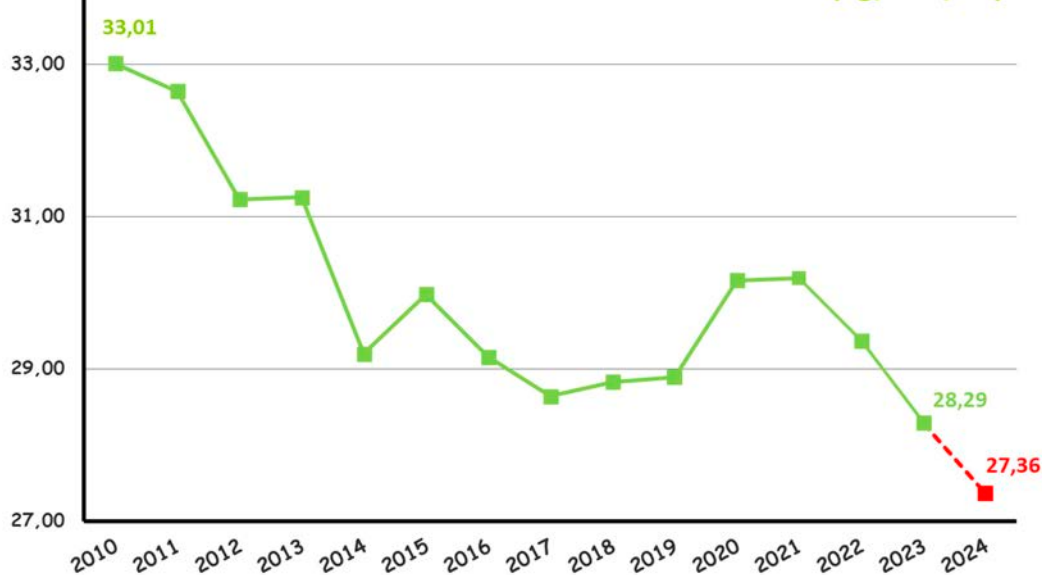
EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ORDURES MENAGERES
(kg/hab/an)



EVOLUTION DES RATIOS POUR LES EMBALLAGES,
PAPIERS ET CARTONS (kg/hab/an)

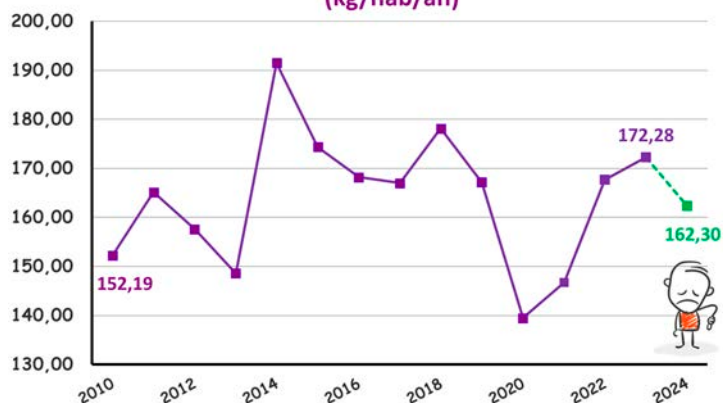


EVOLUTION DES RATIOS POUR LES VERRES (kg/hab/an)

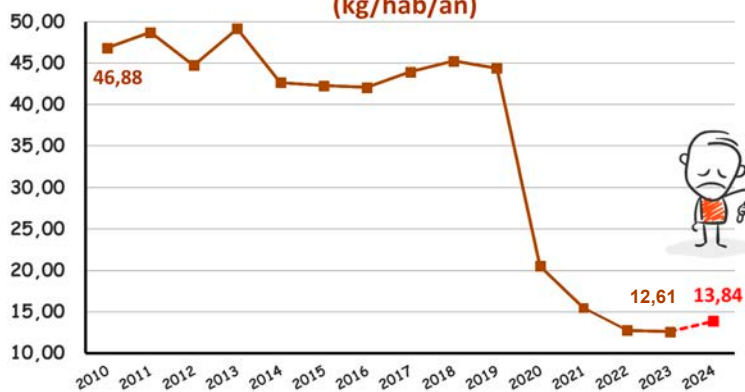


La prévention

EVOLUTION DES RATIOS POUR LES DECHETTERIES
(kg/hab/an)

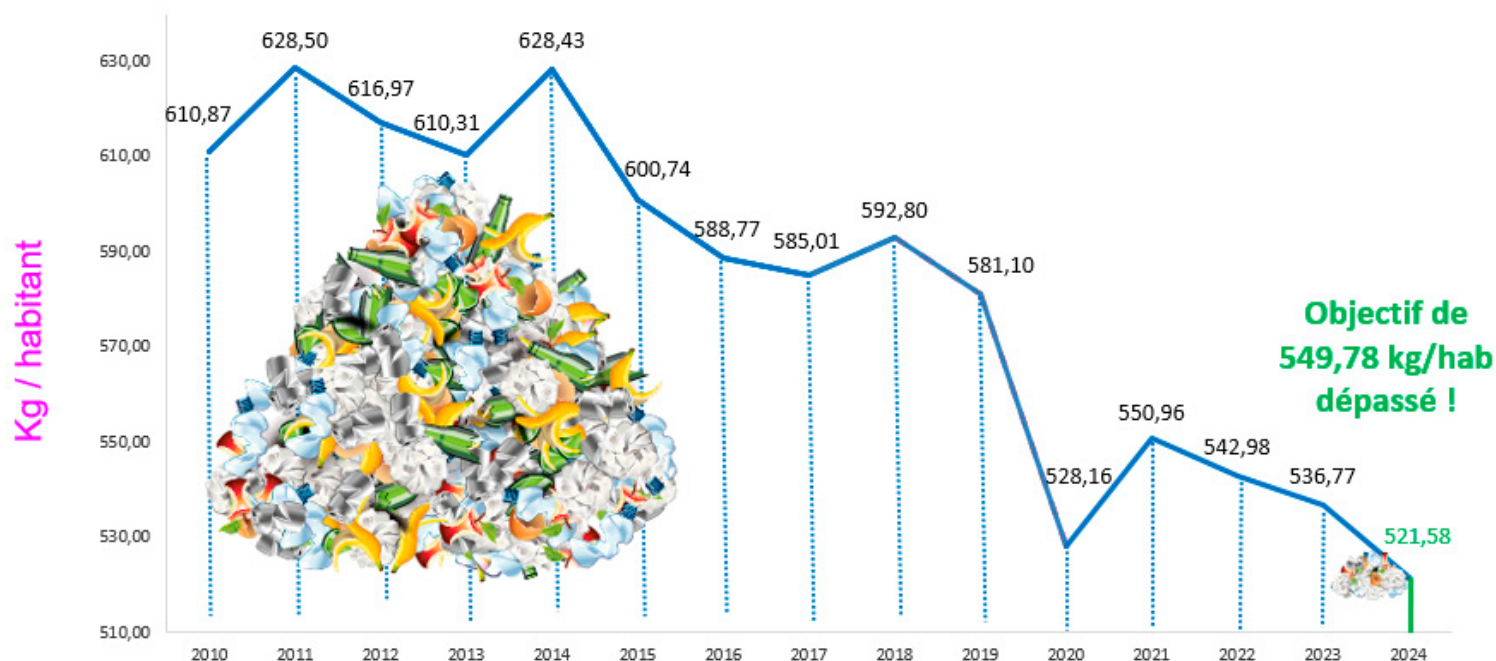


EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ENCOMBRANTS
(kg/hab/an)



BILAN

Poids de déchets ménagers et assimilés⁽¹⁾ par habitant par an



¹ Déchets Assimilés : déchets produits par les professionnels en quantité et qualité assimilables à celles des ménages, soit 1100 litres par semaine.

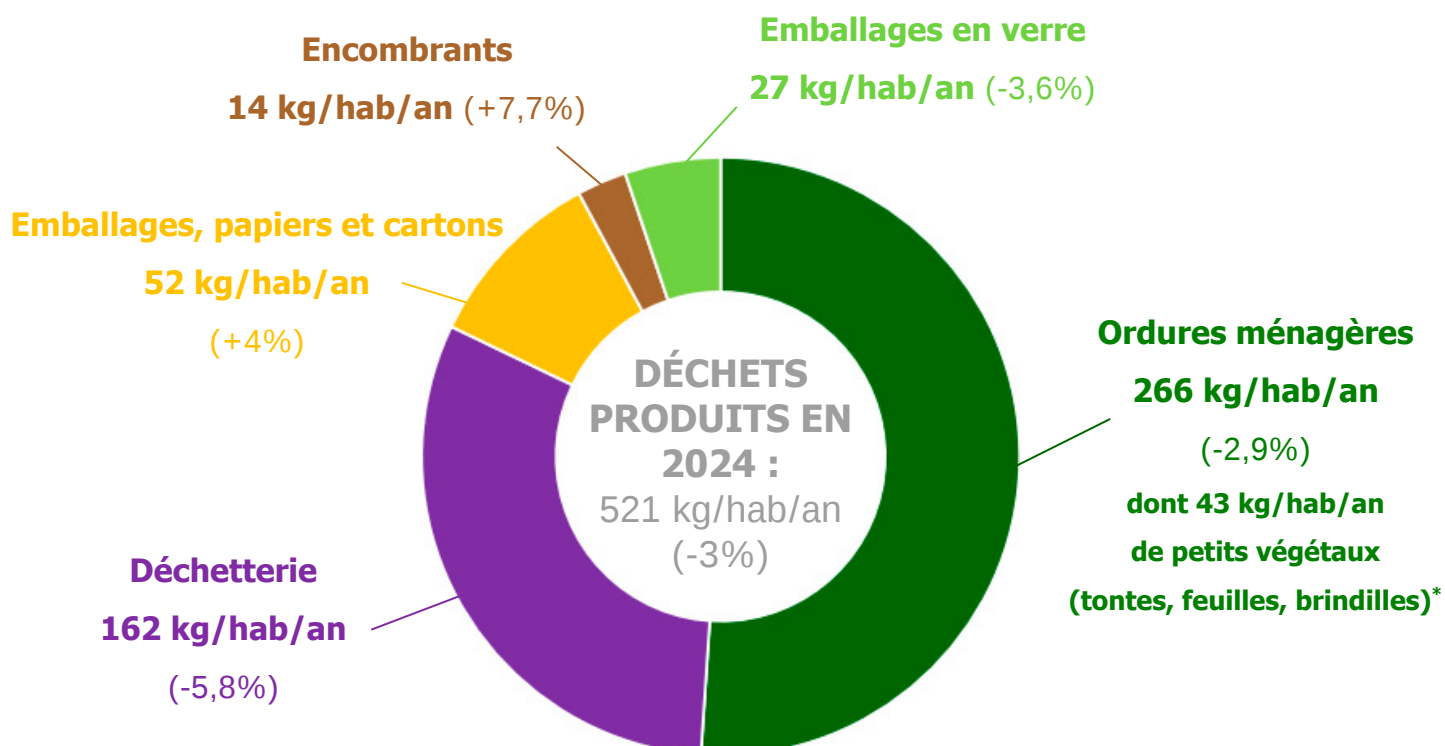


Soit une baisse de près de 15% depuis 2010.

L'objectif de -10% de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025 est atteint.

Poursuivons nos efforts pour faire encore mieux !

Focus sur la répartition des déchets produits en 2024 :



* Estimation issue du bilan des 3 campagnes de caractérisations réalisées en 2024 dans le cadre de l'étude menée sur le tri à la source des biodéchets, réalisée par Optae. Les OMR hors végétaux représenteraient donc environ 223 kg / hab. / an.

DES EFFORTS À POURSUIVRE



On note une tendance positive avec la baisse du poids de déchets produits globalement par les habitants de notre territoire. Cela va dans le bon sens, puisque les emballages, papiers et cartons continuent de progresser tandis que les ordures ménagères résiduelles diminuent. Malgré tout, il reste en moyenne environ 68% de déchets à trier dans nos ordures ménagères.

Les déchets collectés en déchetteries diminuent légèrement, mais on constate que le recours à la collecte des encombrants sur rendez-vous progresse. Le tri des encombrants limite l'enfouissement de ces déchets.

Enfin, la mise à disposition d'un caisson de réemploi à la déchetterie de Champagne sur Oise contribue à encourager cette pratique adoptée par de plus en plus d'habitants.



INDICATEURS TECHNIQUES



Les tonnages 2024

50 368 tonnes de déchets des ménages et assimilés ont été collectées et traitées en 2024 sur le territoire du syndicat TRI-OR.

Flux	Tonnages 2024	Variation / 2023
Ordures Ménagères Résiduelles	25 392 t.	-0,47%
Déchetteries	15 484 t.	-3,64%
Emballages et papiers / cartons	4 956 t.	6,13%
Encombrants (Porte à porte)	1 320 t.	12,29%
Verre	2 610 t.	-1,06%
Biodéchets alimentaires	11 t.	
Apports des communes	312 t.	-39,91%
Textiles usagés	282 t.	7,22%

Filières de traitement

Valorisation matière	19 861 t.
Papiers - cartons	2 877 t.
Verre	2 676 t.
Bois	1 463 t.
Acier - Aluminium	247 t.
Plastiques	817 t.
Ferraille - Batteries	641 t.
Déchets verts.	3 917 t.
Mobilier	1 759 t.
Piles.	4 t.
Déchets électriques	602 t.
Pneus	42 t.
Menuiseries vitrées	9 t.
ABJ/ASL	4 t.
Terre/gravats/plâtre	4 803 t.
Réemploi	4,34 t.
Traitement des ordures ménagères résiduelles.	26 139 t.
dont compost	3 852 t.
dont freinte (évaporation)	5 637 t.
dont valorisation en incinération	7 720 t.
dont enfouissement	9 227 t.
Stockage/enfouissement des encombrants (porte à porte et déchetteries)	4 312 t.
Traitement déchets dangereux et huiles de vidange	211 t.
Filière textile	282 t.



74% des déchets
ont été valorisés
en 2024 !

Les emballages et les papiers/cartons

Les emballages et les papiers/cartons sont collectés en mélange en bacs ou en apport volontaire (bornes enterrées et bornes aériennes). La collecte sélective permet, après séparation par matière au centre de tri, de recycler les emballages en plastique, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les chiffres clés 2024 sont issus du pont bascule.

Chiffres clés 2024

Tonnages des emballages et papiers/cartons collectés	4 956 tonnes
Evolution des tonnages / 2023	+ 6,13%
Ratio	51,95 kg / an / habitant
Refus en sortie du centre de tri	1 194 tonnes soit 23,27 %
Tonnages recyclés	3 598 tonnes



LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS/CARTONS

La collecte des emballages s'organise :

- En porte à porte avec un passage hebdomadaire.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs aux nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

La deuxième phase du plan d'harmonisation de la couleur des bacs de tri sélectif a été mise en place en 2024. 7 communes ont été équipées de bacs à couvercle jaune conformément à la couleur nationale, soit près de 3 800 bacs traités.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont principalement installées pour l'habitat collectif. 34 points aériens complètent le dispositif.



LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : ÉTAT DU PARC

	Points d'apports volontaires			Bacs		
Communes	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2023-2024
Beaumont sur Oise 	2	25	133 000	2 520	514 730	3,50%
Bernes sur Oise	2	1	13 000	992	198 970	10,10%
Bruyères sur Oise		9	45 000	1 456	282 810	6,82%
Champagne sur Oise	5		20 000	1 981	377 790	3,71%
Mours		2	10 000	657	105 790	0,63%
Nointel		1	5 000	343	62 500	4,05%
Noisy sur Oise	1		5 000	303	47 830	0,29%
Persan 	1	35	179 000	2 622	632 920	2,09%
Ronquerolles				398	61 580	2,09%
Total CCHVO	11	73	410 000	11 272	2 284 920	3,85%
Béthemont La Forêt				200	33 100	1,66%
Chauvry				133	20 100	0,60%
L'Isle Adam 	5	20	119 000	3 926	827 670	1,86%
Mériel 		4	20 000	1 961	332 090	1,60%
Nerville La Forêt				272	41 410	1,62%
Parmain 				1 981	345 750	-1,28%
Presles	3		12 000	1 790	300 840	5,29%
Villiers Adam				393	61 160	2,69%
Total CCVO3F	8	24	151 000	10 656	1 962 120	1,76%
Asnières sur Oise	2	4	28 000	1 124	191 160	5,54%
Baillet en France	1	1	9 000	851	175 280	10,91%
Belloy en France	3		9 000	937	178 830	6,43%
Maffliers				681	126 600	7,25%
Montsoul	4		16 000	1 472	283 910	3,76%
Saint Martin du Tertre	3	3	27 000	900	149 610	1,80%
Seugy				466	75 710	1,15%
Viarmes 	1	4	24 000	2 334	402 110	2,27%
Villaines sous Bois		1	5 000	308	54 000	10,02%
Total CCCPF	14	13	118 000	9 073	1 637 210	4,75%
Frouville	1		4 000	160	26 580	3,10%
Hédouville				159	24 130	1,51%
Total CCSI	1		4 000	319	50 710	2,34%
Total Tri Or	34	110	683 000	31 320	5 934 960	3,38%

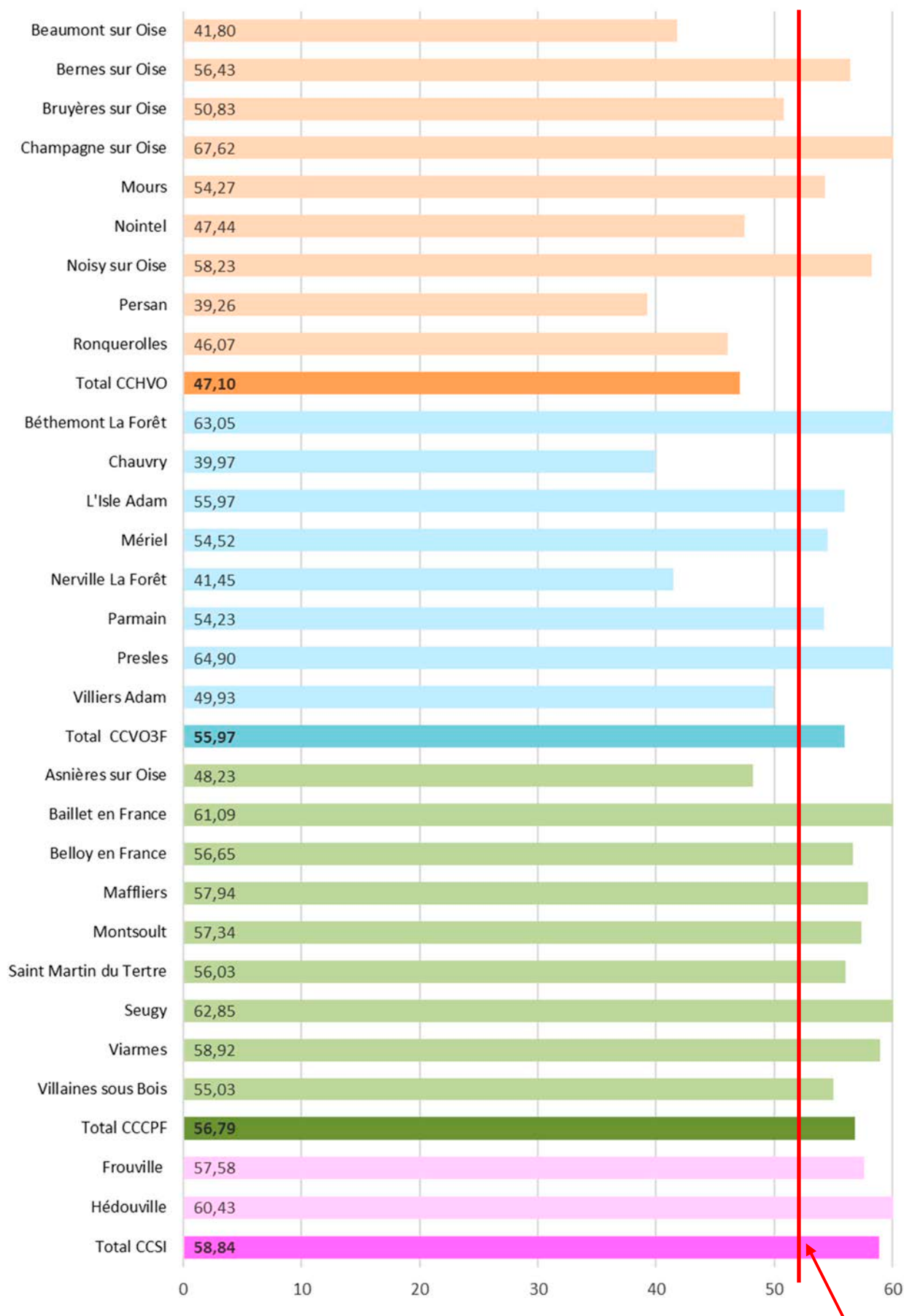
LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : LES TONNAGES

Le syndicat TRI-OR dispose de la pesée embarquée pour connaître le tonnage de chaque commune pour chaque flux de déchets, en porte à porte et en apport volontaire.

En 2024, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les emballages, les papiers et les cartons sont de 4 994,81 tonnes.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2023-2024	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	419,55	6,90%	41,80
Bernes sur Oise	154,00	6,74%	56,43
Bruyères sur Oise	251,33	6,06%	50,83
Champagne sur Oise	343,57	8,27%	67,62
Mours	91,60	6,18%	54,27
Nointel	42,46	0,66%	47,44
Noisy sur Oise	34,18	10,87%	58,23
Persan	565,21	7,88%	39,26
Ronquerolles	41,92	1,13%	46,07
Total CCHVO	1 943,82	7,05%	47,10
Béthemont La Forêt	27,05	9,69%	63,05
Chauvry	12,03	4,34%	39,97
L'Isle Adam	698,44	4,87%	55,97
Mériel	294,10	2,79%	54,52
Nerville La Forêt	32,50	8,33%	41,45
Parmain	314,46	11,01%	54,23
Presles	262,40	6,13%	64,90
Villiers Adam	43,14	11,04%	49,93
Total CCVO3F	1 684,12	6,08%	55,97
Asnières sur Oise	152,93	-6,48%	48,23
Baillet en France	119,85	0,97%	61,09
Belloy en France	127,85	-1,74%	56,65
Maffliers	103,53	26,41%	57,94
Montsoul	236,83	189,17%	57,34
Saint Martin du Tertre	150,49	-31,50%	56,03
Seugy	66,18	-50,00%	62,85
Viarmes	328,48	404,11%	58,92
Villaines sous Bois	43,25	-86,09%	55,03
Total CCCPF	1 329,39	5,47%	56,79
Frouville	20,44	8,09%	57,58
Hédouville	17,04	0,89%	60,43
Total CCSI	37,48	4,69%	58,84
Total TRI-OR	4 994,81	6,28%	52,35

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Moyenne 2024 avec la pesée embarquée : 52,35 kg/hab/an

Focus sur le contrôle qualité du tri

Les agents du quai de transfert effectuent quotidiennement des caractérisations. Cela consiste à prélever un échantillon moyen de l'ordre de 60 kg (deux bacs de 660 L remplis) à réception de la collecte. Cet échantillon est trié manuellement sur une table de caractérisation, chaque catégorie de déchets est ensuite pesée, ce qui permet de connaître le pourcentage de chaque type de matière et des indésirables. Les apports sont considérés satisfaisants si le taux d'erreurs de tri ne dépasse pas 20%.

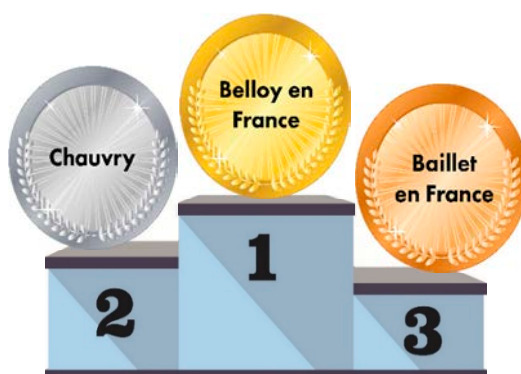
Qualité du tri par commune

Les apports des camions de collecte sont identifiés par commune, ce qui permet d'évaluer la qualité du tri et la bonne compréhension des consignes par les habitants.

188 caractérisations des emballages, papiers et cartons ont ainsi été réalisées en 2024. Ces contrôles permettent de connaître le taux d'erreurs de tri moyen sur une tournée et d'orienter les actions de communication.



Classement des communes en fonction de leur taux de refus moyen lors des caractérisations de 2024 :



Tournée	Taux de refus (%)	Tournée	Taux de refus (%)
Belloy en France	15,15	Asnières sur Oise	18,75
Chauvry	15,30	Champagne sur Oise	18,89
Baillet en France	15,38	Nointel	18,89
Saint Martin du Tertre	15,64	Persan	19,13
Nerville la Forêt	15,74	Persan - BAVE Le Village	19,32
Maffliers	15,77	Parmain	19,34
Villiers Adam	15,86	Bernes sur Oise	19,36
Hédouville	15,90	Seugy	19,85
Béthemont la Forêt	16,30	Viarmes	20,47
Ronquerolles	16,83	Mours	20,97
Presles	17,52	Frouville	21,15
Mériel	17,55	Beaumont s. O. - BAVE Le RAC et Boyenval	21,19
Montsault	17,88	Noisy sur Oise	22,11
L'Isle Adam	18,15	Bruyères sur Oise	22,26
Villaines sous Bois	18,43	L'Isle Adam - BAVE Port et Pré Manchez	23,3
Beaumont sur Oise	18,44		

Que trouve-t-on
dans le bac de tri
de nos habitants ?



Le contenu du bac de tri sur le territoire de TRI-OR

Environ 500 caractérisations des emballages/papiers/cartons ont été réalisées en 2024 avant leur expédition vers le centre de tri de Limeil Brévannes.

Celles-ci ont permis de connaître le contenu moyen des bacs de tri et des points d'apport volontaire du territoire.

Contenu moyen des apports de tri sélectif par matière en 2024 :

Matière	Part en 2024	Part en 2023	Evolution
Plastiques	17,7 %	16,3 %	+ 8,5 %
Cartons	30,5 %	33,1 %	- 7,7 %
Papiers	27,3 %	28,6 %	- 4,4 %
Métaux	5,1 %	4,7 %	+ 6,8 %
Erreurs de tri	19,4 %	17,1 %	+ 13,5 %

Le verre alimentaire

Les emballages en verre (bouteilles, flacons et pots) sont collectés en bacs (couvercle vert), en bornes aériennes et en bornes enterrées. Cette collecte sélective permet de recycler le verre et d'en limiter la présence dans le bac des ordures ménagères.

Chiffres clés 2024

Tonnages des emballages en verre alimentaire collectés	2 610 tonnes
Evolution des tonnages / 2023	- 1,06%
Ratio	27,36 kg / an / habitant

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DU VERRE ALIMENTAIRE

La collecte des emballages en verre s'organise :

- En porte à porte avec un passage mensuel.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs des nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont installées principalement pour l'habitat collectif, équipées d'un orifice vert et ont une capacité de 3m³.

En complément, le syndicat TRI-OR a mis en place des points aériens pour l'apport volontaire des emballages en verre alimentaire.



LE VERRE ALIMENTAIRE : ÉTAT DU PARC

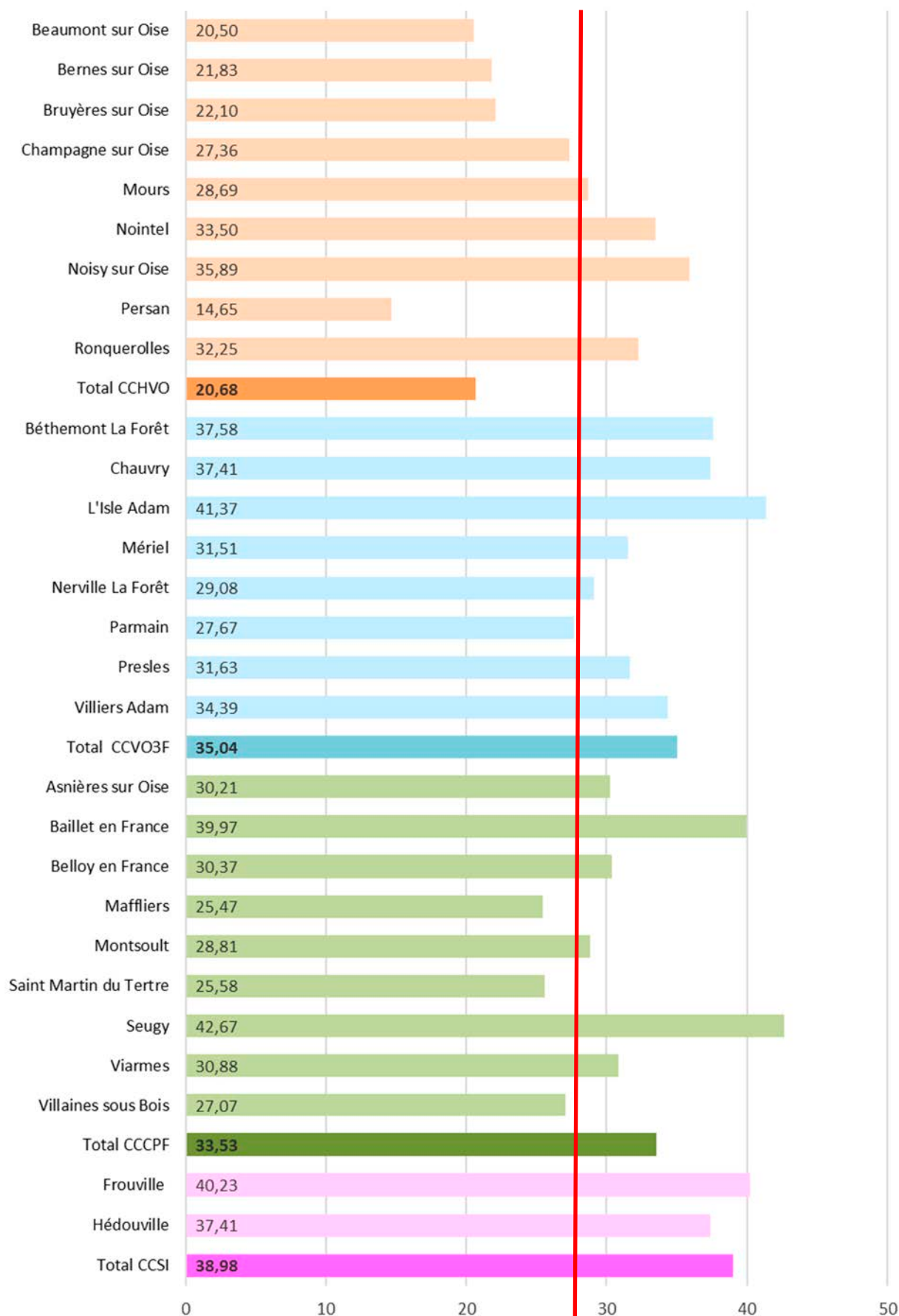
Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2023-2024
Beaumont sur Oise	2	25	83 000	2 440	212 725	3,47%
Bernes sur Oise	2	1	11 000	946	72 620	9,17%
Bruyères sur Oise		9	27 000	1 447	121 950	4,26%
Champagne sur Oise	5		20 000	1 891	156 125	2,02%
Mours		2	6 000	653	49 160	1,08%
Nointel		1	3 000	360	32 015	9,68%
Noisy sur Oise	1		4 000	307	21 730	0,07%
Persan	3	31	105 000	2 422	234 380	0,58%
Ronquerolles				419	33 185	2,85%
Total CCHVO	13	69	259 000	10 885	933 890	2,97%
Béthemont La Forêt	1		4 000	205	14 640	2,38%
Chauvry	1		4 000	137	10 170	0,84%
L'Isle Adam	5	18	74 000	3 790	347 730	1,91%
Mériel	1	4	16 000	1 985	158 445	4,44%
Nerville La Forêt				283	22 385	4,04%
Parmain	1		4 000	2 096	175 865	2,28%
Presles	4		16 000	1 769	131 440	3,98%
Villiers Adam				410	33 260	6,09%
Total CCVO3F	13	22	118 000	10 675	893 935	2,93%
Asnières sur Oise	1	4	16 000	1 107	88 940	2,35%
Baillet en France	1	1	7 000	801	70 135	2,87%
Belloy en France	2		8 000	939	67 700	5,49%
Maffliers				692	59 465	6,56%
Montsault	4		16 000	1 382	109 365	0,74%
Saint Martin du Tertre	3	3	21 000	895	62 740	2,64%
Seugy				477	38 900	5,42%
Viarmes	1	4	16 000	2 353	182 510	3,69%
Villaines sous Bois		1	3 000	310	23 940	4,79%
Total CCCPF	12	13	87 000	8 956	703 695	3,41%
Frouville	1		4 000	176	14 405	5,49%
Hédouville	1		4 000	162	12 100	1,42%
Total CCSI	2		8 000	338	26 505	3,60%
Total TRI-OR	40	104	472 000	30 854	2 558 025	3,08%

LE VERRE ALIMENTAIRE : LES TONNAGES

En 2024, les tonnages issus de la pesée embarquée pour le verre sont de 2 646,94 tonnes. Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2023-2024	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	205,78	2,78%	20,50
Bernes sur Oise	59,58	-3,18%	21,83
Bruyères sur Oise	109,28	13,22%	22,10
Champagne sur Oise	139,02	-18,84%	27,36
Mours	48,43	5,35%	28,69
Nointel	29,98	-6,81%	33,50
Noisy sur Oise	21,07	8,27%	35,89
Persan	210,93	9,09%	14,65
Ronquerolles	29,35	4,34%	32,25
Total CCHVO	853,42	0,56%	20,68
Béthemont La Forêt	16,12	-0,92%	37,58
Chauvry	11,26	7,03%	37,41
L'Isle Adam	516,24	4,79%	41,37
Mériel	169,95	-4,51%	31,51
Nerville La Forêt	22,80	17,16%	29,08
Parmain	160,43	4,62%	27,67
Presles	127,87	5,18%	31,63
Villiers Adam	29,71	4,06%	34,39
Total CCVO3F	1 054,38	3,34%	35,04
Asnières sur Oise	95,79	-1,94%	30,21
Baillet en France	78,42	17,27%	39,97
Belloy en France	68,54	-6,47%	30,37
Maffliers	45,51	-2,21%	25,47
Montsoul	118,99	-1,42%	28,81
Saint Martin du Tertre	68,72	11,32%	25,58
Seugy	44,93	-14,27%	42,67
Viarmes	172,13	-12,06%	30,88
Villaines sous Bois	21,28	4,42%	27,07
Total CCCPF	714,31	-2,86%	33,53
Frouville	14,28	-18,35%	40,23
Hédouville	10,55	-29,57%	37,41
Total CCSI	24,83	-23,53%	38,98
Total TRI-OR	2 646,94	0,38%	27,74

LE VERRE ALIMENTAIRE : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restants une fois le geste de tri effectué.

Chiffres clés 2024

Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés	25 392 tonnes
Evolution des tonnages / 2023	- 0,47%
Ratio	266,15 kg / an / habitant
Apports des communes	276 tonnes
Evolution des apports / 2023	- 56,4%
Tonnages de compost produit	3 852 tonnes
Tonnages traités par incinération.	7 720 tonnes
Tonnages dirigés en enfouissement.	9 227 tonnes
Freinte ¹	5 637 tonnes

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères s'organise :

- En porte à porte.
- En bornes enterrées pour les habitats collectifs équipés.

Les ordures ménagères sont collectées une ou deux fois par semaine par des bennes de 26 tonnes ou des bennes plus petites pour les voies étroites.

La majorité des communes ont fait le choix de se conteneuriser pour les ordures ménagères. Ainsi, le syndicat assure la dotation en bacs des habitants de celles-ci.

Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes composant le foyer.



¹ Freinte : perte, évaporation pendant le process de compostage des ordures ménagères résiduelles.

LES COMMUNES CONTENEURISÉES EN ORDURES MENAGERES EN 2024

Fin 2024, 126 points d'apport volontaire dédiés aux ordures ménagères résiduelles sont en service et 24 communes sont conteneurisées.

Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2023-2024
Beaumont sur Oise		28	140 000	2 385	445 670	4,05%
Bernes sur Oise		1	5 000	968	183 880	5,13%
Bruyères sur Oise		10	50 000	1 224	221 140	
Champagne sur Oise				1 961	373 080	2,75%
Mours		1	5 000	627	97 660	0,16%
Nointel		1	5 000	313	52 980	5,39%
Noisy sur Oise	1					
Persan		44	220 000	2 817	738 400	0,42%
Ronquerolles						
Total CCHVO	1	85	425 000	10 295	2 112 810	3,30%
Béthemont La Forêt				176	34 160	-0,52%
Chauvry				121	20 170	1,51%
L'Isle Adam		20	100 000	4 146	875 290	-0,11%
Mériel		5	25 000	1 945	328 980	0,62%
Nerville La Forêt						
Parmain				1 947	391 990	0,41%
Presles				1 751	285 420	4,12%
Villiers Adam				398	61 300	2,47%
Total CCVO3F		25	125 000	10 484	1 997 310	0,79%
Asnières sur Oise	Nouveau	6	30 000	1 065	165 840	
Baillet en France		1	5 000	726	136 620	7,05%
Belloy en France	2		2 000	943	163 960	3,61%
Maffliers				614	107 840	7,09%
Montsoul				1 310	247 970	3,45%
Saint Martin du Tertre		3	15 000	897	150 040	0,26%
Seugy				449	72 660	0,72%
Viarmes		4	20 000			
Villaines sous Bois				310	55 210	4,23%
Total CCCPF		14	72 000	6 314	1 100 140	22,10%
Frouville				47	7 260	
Hédouville				139	19 630	0,31%
Total CCSI				186	26 890	13,99%
Total TRI-OR	1	124	622 000	27 279	5 237 150	5,77%

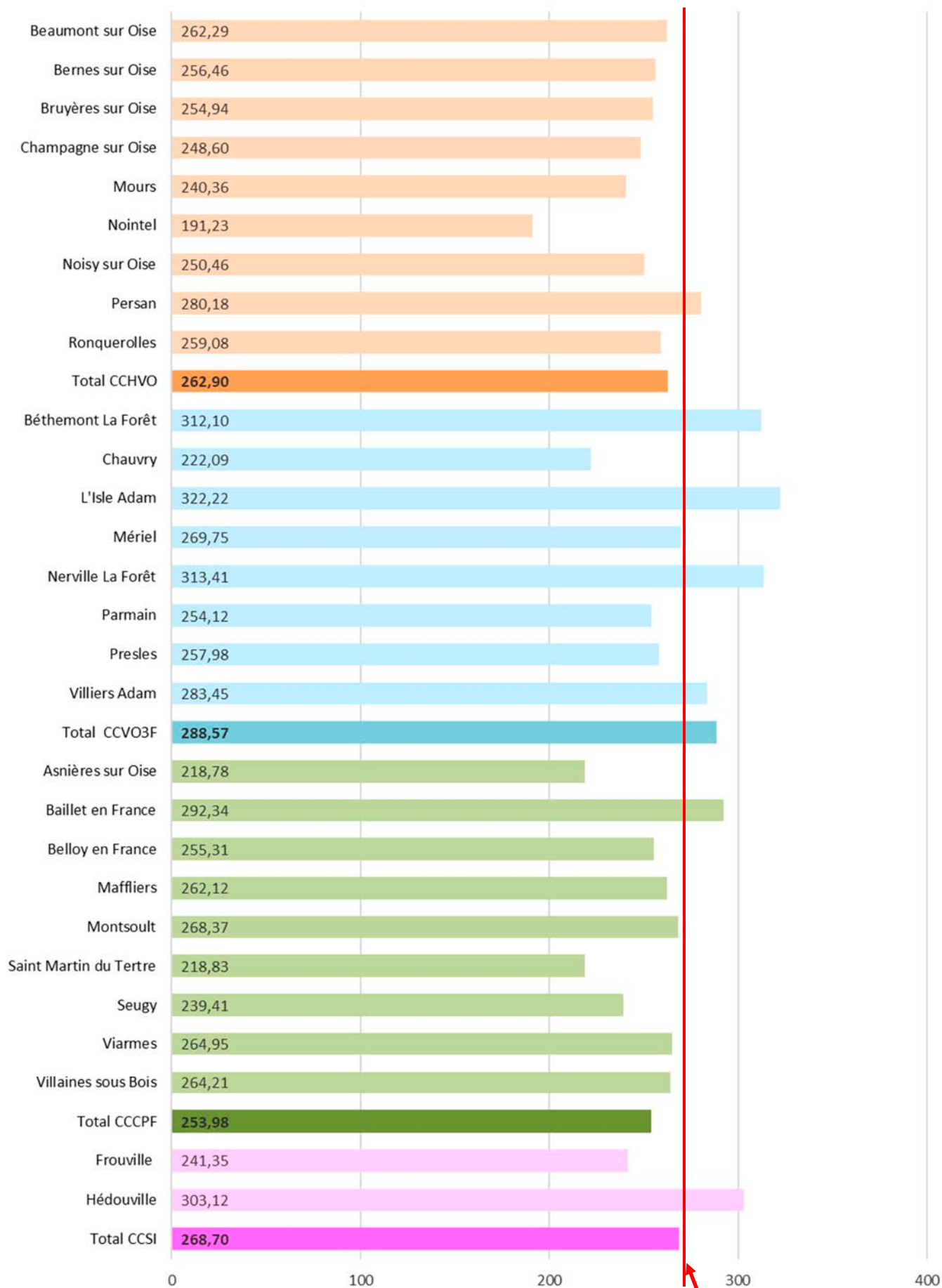
LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : LES TONNAGES

En 2024, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les ordures ménagères sont de 25 649,63 tonnes.

Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages collectés	Evolution 2023-2024	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	2 632,86	0,86%	262,29
Bernes sur Oise	699,88	1,13%	256,46
Bruyères sur Oise	1 260,70	4,61%	254,94
Champagne sur Oise	1 263,13	-1,00%	248,60
Mours	405,73	-2,17%	240,36
Nointel	171,15	-5,98%	191,23
Noisy sur Oise	147,02	-5,92%	250,46
Persan	4 033,68	0,33%	280,18
Ronquerolles	235,76	6,21%	259,08
Total CCHVO	10 849,91	0,66%	262,90
Béthemont La Forêt	133,89	5,37%	312,10
Chauvry	66,85	-3,60%	222,09
L'Isle Adam	4 020,61	-1,16%	322,22
Mériel	1 455,04	0,28%	269,75
Nerville La Forêt	245,71	-2,34%	313,41
Parmain	1 473,64	0,72%	254,12
Presles	1 043,01	0,25%	257,98
Villiers Adam	244,90	0,09%	283,45
Total CCVO3F	8 683,65	-0,36%	288,57
Asnières sur Oise	693,74	0,24%	218,78
Baillet en France	573,57	-2,55%	292,34
Belloy en France	576,24	3,01%	255,31
Maffliers	468,40	0,00%	262,12
Montsault	1 108,35	1,44%	268,37
Saint Martin du Tertre	587,77	0,70%	218,83
Seugy	252,10	1,90%	239,41
Viarmes	1 477,07	1,24%	264,95
Villaines sous Bois	207,67	0,29%	264,21
Total CCCPF	5 944,91	0,79%	253,98
Frouville	85,68	9,40%	241,35
Hédouville	85,48	0,49%	303,12
Total CCSI	171,16	4,76%	268,70
Total TRI-OR	25 649,63	0,37%	268,85

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le centre de traitement sur le site de Champagne sur Oise permet de valoriser par compostage les ordures ménagères résiduelles collectées, à l'aide de procédés de tri spécifiques : le Tri Mécano Biologique.

Le Tri Mécano Biologique s'applique aux ordures ménagères résiduelles et consiste en une succession de plusieurs opérations :

- des opérations de traitement et de tris mécaniques qui visent à fractionner les déchets et à isoler progressivement les déchets fermentescibles des autres éléments (métaux, plastiques, verre...),
- des opérations biologiques (qui constituent le processus du compostage) qui transforment la fraction fermentescible isolée en compost valorisé par la vente aux agriculteurs. L'autre fraction dite « refus de compostage » est incinérée ou enfouie.



- Exploitant : VEOLIA (GENERIS)
- 26 139 t. traitées en 2024
- 995 t. de compost vendues aux agriculteurs et 49 tonnes distribuées aux habitants
- 5 787 t. d'ordures ménagères détournées de l'usine

Faits marquants 2024 :

- Le compost produit entre juin et novembre a été évacué en stockage car il ne répondait pas à la norme NFU 44-51. C'est pourquoi une partie des tonnages a dû être détournée de l'usine.
- La mise en demeure relative à la gestion des eaux du site a été levée par les services de l'Etat. Le site est donc conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation.
- De nombreux travaux de maintenance ont été entrepris pour entretenir notre Unité de Valorisation Organique :
 - Nettoyage approfondi du bâtiment primaire ;
 - Renfort du tube de fermentation de 33 mètres ;
 - Aménagement de la voirie pour sécuriser la circulation des piétons ;
 - Pose de signalétique sur les façades pour améliorer la visibilité du site.

Les encombrants

Les encombrants regroupent les déchets lourds et volumineux des ménages. Ils peuvent être déposés dans les déchetteries du territoire. En complément, le syndicat TRI-OR organise une collecte en porte à porte sur rendez-vous et les encombrants sont triés dans un hall aménagé sur le site de Champagne sur Oise afin d'être valorisés au maximum. Les services techniques des communes ont également la possibilité d'y apporter les encombrants récupérés sur le domaine public.

Chiffres clés 2024

Tonnages des encombrants collectés	1 320 tonnes
Evolution des tonnages / 2023	+ 12,29%
Ratio	13,84 kg / an / habitant
Nombre de rendez-vous	8 420
Evolution du nombre de RDV / 2023	+ 24,24%
Apports des communes	35 tonnes
Evolution des apports / 2023	+ 16,88%
Tonnages dirigés à l'enfouissement	486 tonnes
Tonnages valorisés	883 tonnes

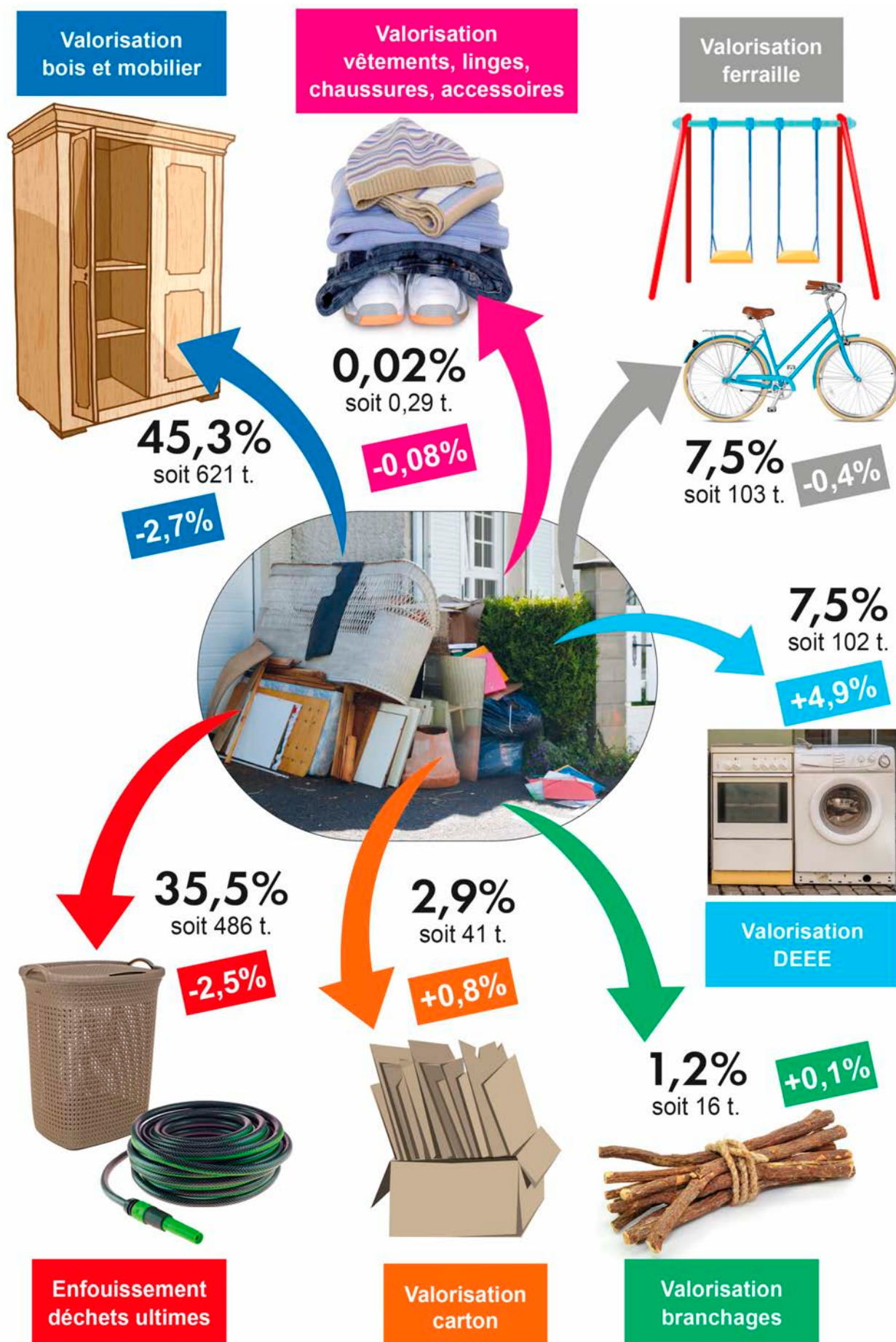
Communes	Nombre de RdV	Evolution 2023-2024
Beaumont sur Oise	806	11,17%
Bernes sur Oise	264	5,60%
Bruyères sur Oise	524	30,35%
Champagne sur Oise	402	9,24%
Mours	175	11,46%
Nointel	94	30,56%
Noisy sur Oise	50	51,52%
Persan	683	10,70%
Ronquerolles	101	26,25%
Total CCHVO	3 099	20,76%
Béthemont La Forêt	49	6,52%
Chauvry	62	129,63%
L'Isle Adam	1 131	13,10%
Mériel	617	13,63%
Nerville La Forêt	84	-11,58%
Parmain	679	31,33%
Presles	536	18,58%
Villiers Adam	105	8,25%
Total CCVO3F	3 263	26,18%
Asnières sur Oise	235	18,69%
Baillet en France	265	26,79%
Belloy en France	177	88,30%
Maffliers	190	-4,04%
Montsoult	403	12,89%
Saint Martin du Tertre	172	24,64%
Seugy	88	60,00%
Viarmes	393	27,60%
Villaines sous Bois	55	17,02%
Total CCCPF	1 978	30,21%
Frouville	42	-4,55%
Hédouville	38	15,15%
Total CCSI	80	5,30%
Total TRI-OR	8 420	24,24%



64,5 % des encombrants ont été valorisés en 2024 !

Mois	Tonnages collectés	Evolution 2023/2024
Janvier	86,88	-3,68%
Février	97,78	22,85%
Mars	93,84	-8,52%
Avril	123,12	37,97%
Mai	122,83	26,34%
Juin	116,78	14,51%
Juillet	117,64	30,05%
Août	136,47	30,59%
Septembre	126,86	9,95%
Octobre	106,52	-7,60%
Novembre	90,58	-11,61%
Décembre	101,18	16,06%
Total	1320,48	12,28%
Moyenne mensuelle	110,04	12,27%

Focus sur la valorisation des encombrants :



Les déchetteries

Le syndicat TRI-OR dispose de deux déchetteries situées sur les communes de Viarmes et de Champagne sur Oise. Chaque déchetterie est un centre d'apport volontaire ; les particuliers du territoire peuvent y déposer gratuitement leurs déchets, contribuant ainsi à l'amélioration du recyclage. Chaque catégorie de déchets fait l'objet d'un traitement spécifique.

Chiffres clés 2024 déchetterie de Champagne sur Oise

Tonnages totaux réceptionnés	9 675 tonnes
Evolution des tonnages / 2023	- 4,52 %
Fréquentation 2024	75 573
Evolution de la fréquentation / 2023	+ 13,0%

Chiffres clés 2024 déchetterie de Viarmes

Tonnages totaux réceptionnés	5 809 tonnes
Evolution des tonnages / 2023	- 2,12%
Fréquentation 2024	49 803
Evolution de la fréquentation / 2023	+ 13,84%

Nature des déchets	Tonnages 2024	Evolution 2023/2024
Terres et gravats	4 599,92	-4,39%
Ferraille	521,08	-1,91%
Encombrants	3 089,25	-34,34%
Déchets verts	3 369,34	18,89%
Bois	1 462,96	94,51%
Batteries	16,52	-15,93%
Cartons	206,14	7,00%
Huiles	27,54	-9,41%
Piles	4,348	12,73%
DEEE ¹	500,12	-4,98%
DDS ²	183,73	6,65%
Pneus	42,25	48,56%
Déchets d'éléments d'ameublements	1 138,44	-22,24%
Plâtre Nouveau	203,3	
Menuiseries vitrées Nouveau	8,66	
Plastiques Nouveau	101,7	
Articles de sport et loisirs Nouveau	3,48	
Jeux Jouets / Articles de bricolage Nouveau	0,66	
Réemploi Nouveau	4,34	
Total	15 483,78	-3,65%

¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

² DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

LA FRÉQUENTATION DES DECHETTERIES 2024

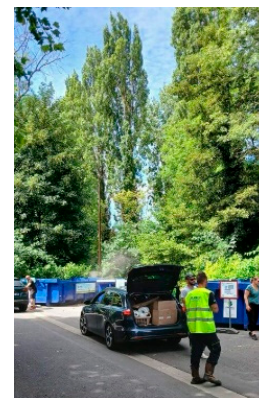
Communes	Fréquentation Champagne sur Oise	Evolution 2023-2024	Ratio de passage	Fréquentation Viarmes	Evolution 2023-2024	Ratio de passage
Beaumont sur Oise	7 121	17,43%	9,43%	812	10,18%	1,83%
Bernes sur Oise	3 131	9,59%	4,15%	70	55,56%	0,16%
Bruyères sur Oise	3 742	1,85%	4,95%	507	0,60%	1,14%
Champagne sur Oise	10 041	15,51%	13,30%	83	62,75%	0,19%
Mours	2 258	6,01%	2,99%	51	-32,00%	0,22%
Nointel	1 166	12,98%	1,54%	98	4,26%	0,22%
Noisy sur Oise	152	21,60%	0,20%	887	9,91%	2,00%
Persan	10 053	14,45%	13,31%	249	27,69%	0,56%
Ronquerolles	1 599	3,29%	2,12%	17	240,00%	0,04%
Total CCHVO	39 263	12,48%	51,99%	2 774	10,39%	5,57%
Béthemont La Forêt	233	9,39%	0,31%	123	-3,15%	0,28%
Chauvry	113	-16,91%	0,15%	198	8,20%	0,45%
L'Isle Adam	11 196	20,03%	14,83%	252	49,11%	0,57%
Mériel	4 699	16,66%	6,22%	190	9,83%	0,43%
Nerville La Forêt	949	16,01%	1,26%	129	5,74%	0,29%
Parmain	9 298	12,53%	12,31%	118	3,51%	0,27%
Presles	5 523	9,78%	7,31%	543	5,85%	1,22%
Villiers Adam	917	-3,17%	1,21%	149	-19,89%	0,34%
Total CCVO3F	32 928	14,48%	43,60%	1 702	7,25%	3,42%
Asnières sur Oise	194	0,00%	0,26%	6 066	10,39%	13,66%
Baillet en France	438	17,74%	0,58%	1 827	8,75%	4,11%
Belloy en France	57	-14,93%	0,08%	4 833	14,80%	10,88%
Maffliers	624	1,63%	0,83%	1 619	16,39%	3,65%
Montsault	823	10,62%	1,09%	3 610	18,83%	8,13%
Saint Martin du Tertre	141	15,57%	0,19%	4 433	12,14%	9,98%
Seugy	30	11,11%	0,04%	2 768	19,05%	6,23%
Viarmes	202	17,44%	0,27%	12 875	20,42%	29,00%
Villaines sous Bois	47	-6,00%	0,06%	1 891	19,38%	4,26%
Total CCCPF	2 556	8,21%	3,38%	39 922	16,16%	80,16%
Frouville	350	31,58%	0,46%	0	-100,00%	0,00%
Hédouville	423	-20,93%	0,56%	5		0,01%
Total CCSI	773	-3,50%	1,02%	5	150,00%	0,01%
Total TRI-OR	75 520	13,00%	100%	44 403	15,42%	100%
Sigidurs	53	29,27%		5 400	12,31%	10,84%

Faits marquants 2024 :

Les déchetteries mobiles

Le Syndicat a organisé 2 déchetteries mobiles sur l'année 2024, qui se sont tenues sur la commune de Mériel. Ce service de proximité est proposé à toutes les communes du territoire situées à plus de 15 minutes de nos deux déchetteries.

Ces deux déchetteries mobiles ont eu du succès, puisque de nombreux usagers sont venus déposer des déchets :



	Tonnes collectées	Fréquentation
Mai 2024	17,84	120
Septembre 2024	18,43	180



L'application MONTRI

Votre Syndicat Tri-Or présente

MONTRI

Toutes les informations déchetteries réunies dans une application

★★★★★ 4,5/5

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Mon compte Déchèterie

Déchèterie de Villennes
30 Chem. des Neurons, 91070 Villennes

Cartes et plan d'accès

Informations

- 1 Ouvert Ferme à 19:00
- 2 Conditions d'accès
- 3 Déchets acceptés
- 4 Déchets refusés

TRI-OR

Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

Nouveau service disponible !

Le Syndicat Tri-Or facilite la gestion de vos déchets avec l'application Montri !

- Dans quelle poubelle dois je trier cet emballage ?
- Les pneus sont-ils acceptés dans ma déchèterie ?
- Quel est le meilleur moment pour me rendre en déchèterie ?
- Vous avez rencontré un problème ?
- Les actualités du Syndicat Tri-Or.

Téléchargez gratuitement l'application Montri pour trier au quotidien et sans erreurs !



Lors du renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries, la société PAPREC proposait l'application MONTRI. Elle est opérationnelle depuis septembre 2024.

Cette application permet de mettre à disposition des usagers des déchetteries toutes les informations facilitant son accès et son utilisation de manière générale.

Indicateurs techniques

Les nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur sur les déchetteries

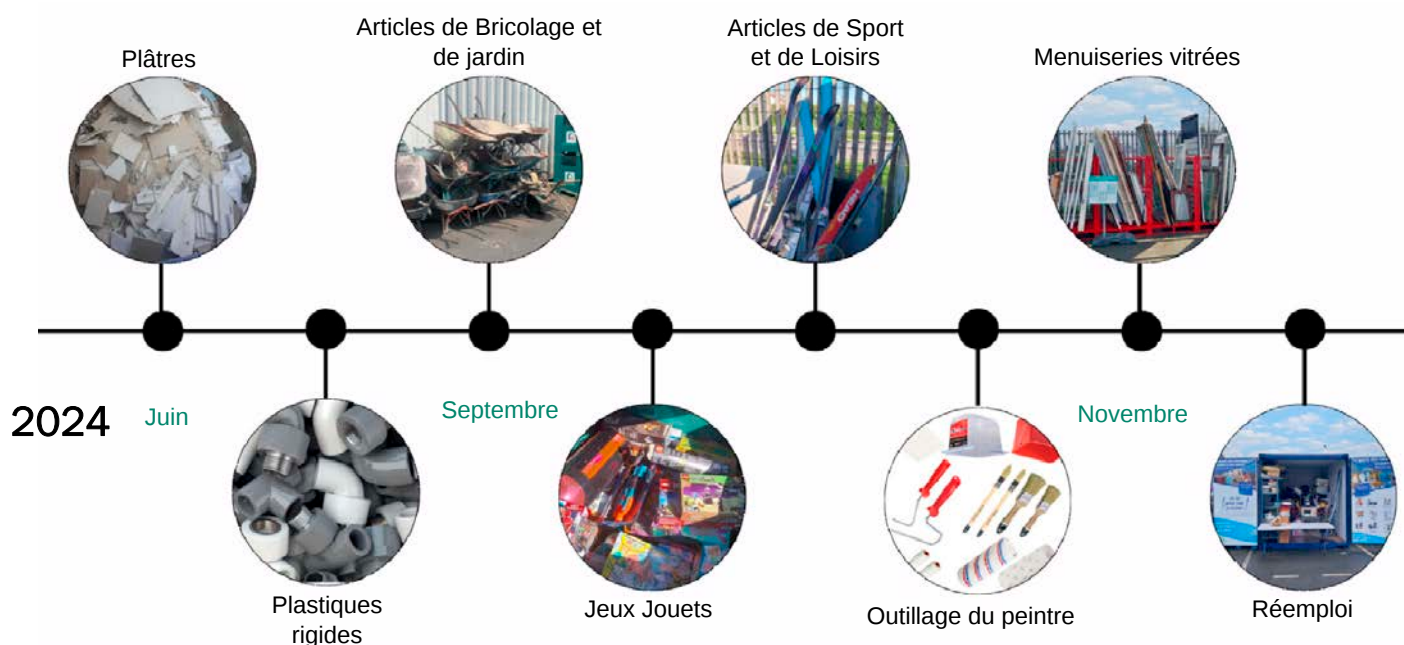
Pour rappel, le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit.

C'est le concept du pollueur payeur : plus un produit est polluant, plus les coûts pour sa fin de vie sont importants pour le producteur.



La déchetterie de Viarmes étant trop petite pour accueillir de nouvelles filières, seuls les Articles de Sport et Loisirs ont pu y être ajoutés.

Toutes les filières ont été mises en place sur la déchetterie de Champagne sur Oise.



- La filière PMCB vise à mieux collecter et valoriser les déchets issus des activités du bâtiment : construction, rénovation et démolition. Elle couvre notamment : les gravats, les plâtres, les plastiques rigides, les menuiseries vitrées, l'outillage du peintre... Les objectifs de cette filière sont de réduire les dépôts sauvages, de valoriser les matériaux et d'harmoniser les pratiques.
- Les filières Articles de Sport et Loisirs et Articles de Bricolage et de Jardin ont pour but de développer le réemploi et la réparation de ces objets, ainsi que le recyclage des articles non réutilisables. Ils sont récupérés par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, tel que des ressourceries ou des associations.
- Un caisson de réemploi a été installé sur la déchetterie de Champagne sur Oise. Des associations locales viennent collecter chaque mois les objets afin de les trier et de les revendre en ressourceries.

Les partenaires du syndicat : les éco-organismes



Citeo est une entreprise à mission créée par les acteurs du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs **emballages et papiers**, en leur proposant des solutions de **réduction, de réemploi, de tri et de recyclage**.

Sans but lucratif, Citeo est donc financée par les entreprises qui produisent et mettent sur le marché les papiers et les emballages ménagers. Elle accompagne techniquement et soutient financièrement les collectivités pour collecter, trier et recycler toujours plus, au meilleur coût. Elle pilote ainsi régulièrement des appels à projets qui visent à **améliorer les dispositifs de tri, de collecte et de traitement des emballages, papiers et cartons ménagers**.



Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62% des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français, devenu premier geste éco-citoyen.

4 956 t.
d'emballages,
papiers et cartons
collectés en 2024
(+6%)



Ecomaison est un organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Écologie depuis 2013. Il est financé par une éco-participation payée par chaque consommateur lorsqu'il achète un meuble neuf.

Ce que deviennent les meubles usagés :

- **Le recyclage** : cela permet d'économiser des ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

1 138 t. de déchets
d'ameublement
collectés en 2024
dans nos déchetteries
(-22%)





ECOSYSTEM coordonne la collecte, la dépollution et le recyclage des **appareils électriques, électroniques et des ampoules des particuliers et des professionnels.**

Les appareils électriques et les ampoules peuvent contenir des substances polluantes, comme les gaz frigorigènes des appareils de froid ou les traces de mercure dans les ampoules fluocompactes. Les recycler permet de dépolluer ces substances selon des normes environnementales strictes.

Recycler ses appareils électriques et ses ampoules, c'est réutiliser de la matière et préserver des ressources naturelles. Par exemple, le métal peut être utilisé pour fabriquer des cadres de vélos et le plastique pour produire des pièces automobiles.



602 t. de DEEE collectés en 2024 (+14%)



La mission première de Corepile est de développer la collecte sélective et le recyclage de **toutes les catégories de piles et de batteries.** Cet éco-organisme en recycle chaque année plus de 500 millions, ce qui équivaut à un poids supérieur à celui de la Tour Eiffel ! 1,2 milliard de piles sont vendues par an en France. Corepile estime que 15 piles sur 100 sont encore jetées aux ordures ou dans la nature.

4.4 t. de piles collectées en 2024 (+13%)

La valorisation des piles et des petites batteries a pourtant de nombreuses vertus :

- éviter de gaspiller des ressources naturelles présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc ou le nickel ;
- produire, après recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (acier, ferronickel) qui seront utilisés dans de nombreuses industries ;
- éviter d'introduire dans les ordures ménagères (destinées au compostage pour notre Syndicat) des traces de métaux lourds, contenus dans certains types de piles.



EcoDDS a pour mission d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques dans des conditions visant à préserver aussi bien la santé de chacun que l'environnement.

184 t. de DDS collectés en 2024 (+7%)

Les « déchets diffus spécifiques (DDS) » au sens de la loi sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement.

Dans cette liste, on repère plusieurs catégories d'usages :

Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.

Entretien des véhicules : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.

Produits spéciaux : déboucheur des canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.

Entretien de la piscine : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.

Jardinage : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.

Chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.



INDICATEURS FINANCIERS



Le budget 2024

Les dépenses du syndicat TRI-OR pour l'année 2024 s'élèvent à 17 041 694,15 €, et les recettes à 17 450 384,71 € dont 511 648,21 € de reprise de résultat.

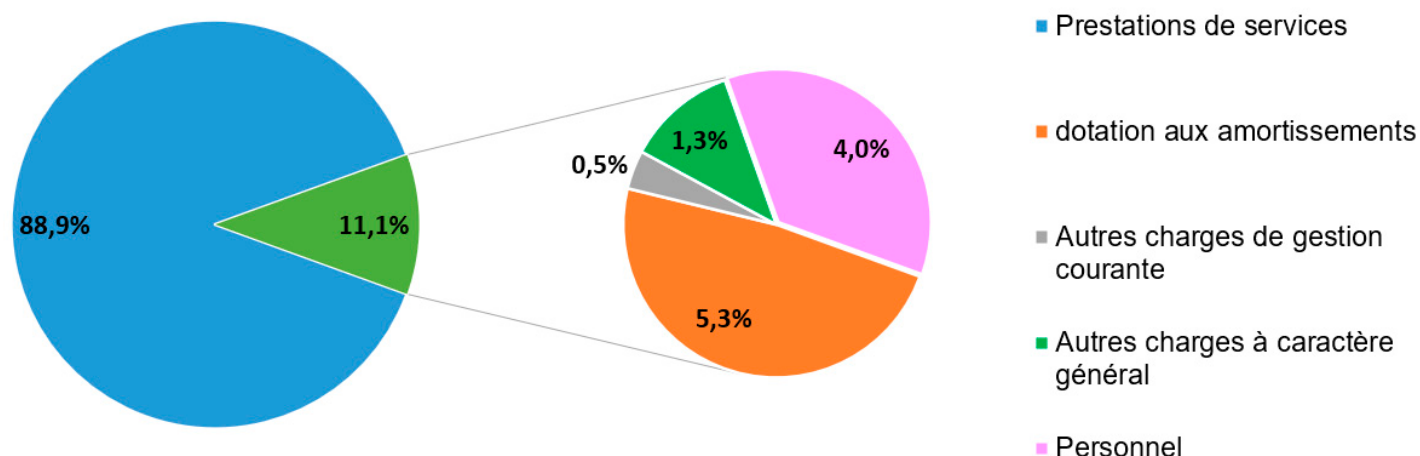
Chiffres clés du compte administratif 2024

TOTAL DES DÉPENSES	17 041 694,15 €
dont FONCTIONNEMENT	15 867 977,04 €
dont INVESTISSEMENT	1 173 717,11 €
dont résultat antérieur reporté	0,00 €
TOTAL DES RECETTES	17 450 384,71 €
dont FONCTIONNEMENT	15 972 872,94 €
dont INVESTISSEMENT	965 863,56 €
dont résultat antérieur reporté	511 648,21 €
LES RESTES A RÉALISER EN DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
LES RESTES A RÉALISER EN RECETTES	
FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	
408 690,56 €	

FONCTIONNEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

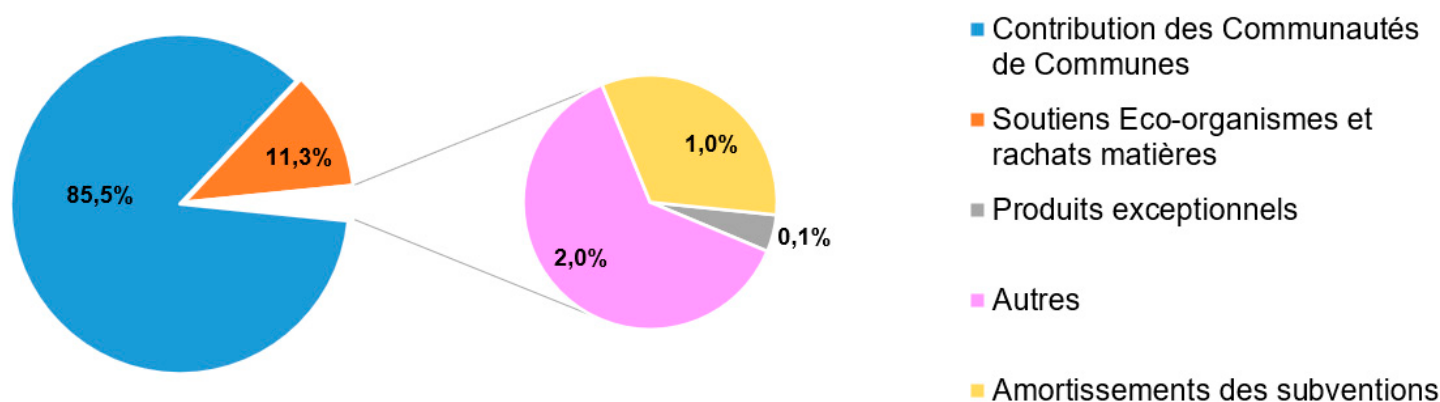
Dépenses de fonctionnement 2024

Prestations de services	14 114 231,53 € soit 88,9%
dont Collecte	5 194 384,96 €
dont Traitement des ordures ménagères	4 883 774,56 €
dont Traitement des encombrants.	477 124,79 €
dont Traitement des recyclables.	1 411 850,14 €
dont Déchetteries	1 624 772,04 €
dont Entretien des bacs	96 513,75 €
dont Biodéchets	24 351,48 €
dont Prestations aux communes	401 459,81 €
Dotation aux amortissements.	846 289,50 € soit 5,3%
Frais de personnel (y compris quai de transfert)	630 937,58 € soit 4,0%
Autres charges à caractère général	204 548,67 € soit 1,3%
Autres charges de gestion courante	71 829,36 € soit 0,5%



Recettes de fonctionnement 2024

Contribution des Communautés de Communes	13 655 609,94 € soit 85,5%
Soutiens des Eco-Organismes et ventes des matériaux.	1 808 217,57 € soit 11,3%
Amortissement des subventions.	166 984,85 € soit 1,0%
Produits exceptionnels.	23 943,86 € soit 0,1%
Autres recettes	318 116,72 € soit 2,0%



DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Contribution des Communautés de Communes	13 655 609,94 €
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	5 724 729,96 €
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts	4 632 406,98 €
Communauté de Communes de Carnelle-Pays de France	3 209 295,03 €
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	89 177,97 €
Reprises filières	521 034,47 €
Journaux, Revues, Magazines	122 755,53 €
Emballages en plastique	151 932,39 €
EMR ¹	133 842,93 €
Verre	66 657,31 €
Aluminium	20 868,71 €
Acier	18 466,54 €
Ferraille issue des encombrants	6 511,06 €
Recettes issues des déchetteries	287 179,87 €
Matériaux recyclés	67 548,87 €
Entrées des professionnels	59 863,00 €
Entrées pour les communes du Sigidurs	159 768,00 €
Soutiens Eco-Organismes	1 205 044,50 €
CITEO (emballages et papiers)	1 021 115,84 €
OCAD3E ²	54 288,14 €
Re_fashion (textiles)	14 473,60 €
Eco DDS ³ (déchets dangereux)	7 954,01 €
OCAB (déchets du bâtiment)	45 000,00 €
Ecomaison	62 212,91 €
Recettes issues de l'usine de compostage	22 720,08 €
Amortissement des subventions	166 984,85 €
Redevance déchets	12 460,00 €
Soutiens de Fonctionnement	2 553,17 €
Produits exceptionnels	23 943,86 €
Autres recettes ⁴	60 752,47 €



¹ EMR : Emballages Ménagers Recyclables

² OCAD3E : organisme agréé pour les déchets électriques et électroniques DEEE

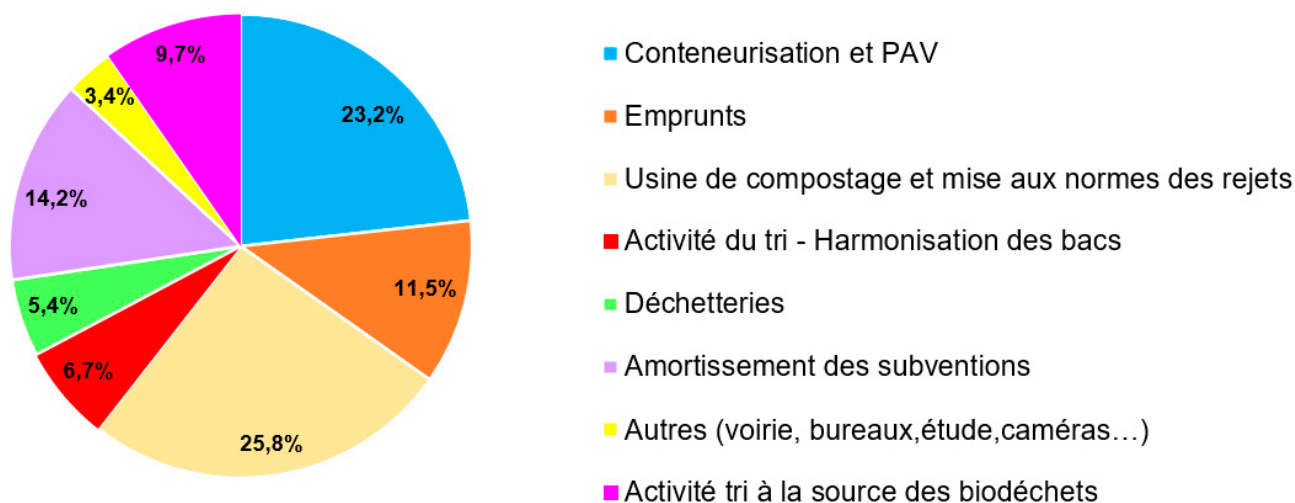
³ Eco DDS : organisme agréé pour les Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

⁴ Autres recettes : location des garages, vidéosurveillance, composteurs, remboursements arrêts maladie, aide contrats aidés...

INVESTISSEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

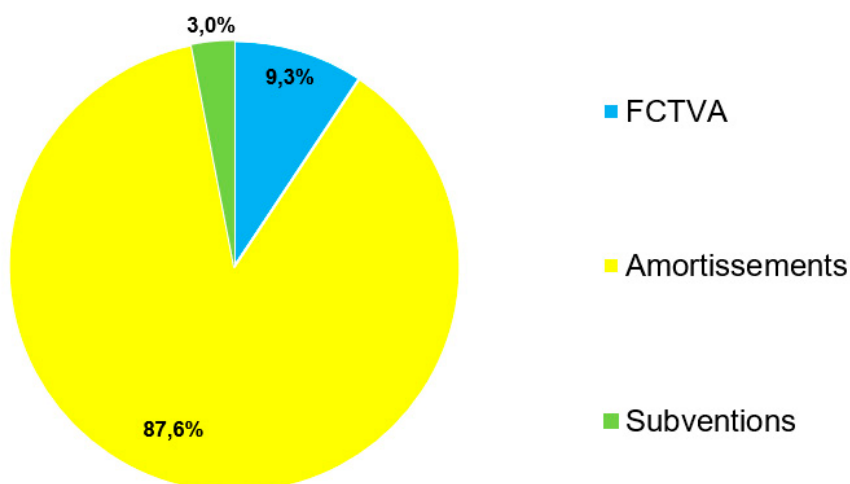
Dépenses d'investissement 2024

Usine de Compostage et mise aux normes des rejets	302 777,48 €	soit 25,8%
Remboursement des emprunts	135 528,59 €	soit 11,5%
Conteneurisation et bornes (apport volontaire)	272 637,16 €	soit 23,2%
Amortissement des subventions	166 984,85 €	soit 14,2%
Déchetteries	63 638,46 €	soit 5,4%
Activité tri et harmonisation.	78 351,17 €	soit 6,7%
Activité tri à la source des biodéchets	113 792,60 €	soit 9,7%
Autres (voirie, bureaux, étude, caméras...)	40 006,80 €	soit 3,4%



Recettes d'investissement 2024

Amortissement des biens	846 289,50 €	soit 87,6%
Fond de compensation de la TVA	90 245,88 €	soit 9,3%
Subventions	29 328,18 €	soit 3,0%



Focus sur les coûts

Chiffres clés 2024

Coût global TTC du service.	136,5 €/habitant
Dont :	
Ordures ménagères.	288,30 €/tonne ou 77,35 €/habitant
Encombrants	1 058,00 €/tonne ou 14,77 €/habitant
Déchets triés.	213,07 €/tonne ou 18,45 €/habitant
Déchetteries.	70,78 €/tonne ou 12,24 €/habitant
Biodéchets	0,26 €/habitant
Emprunts.	1,64 €/habitant
Prestations aux communes	4,21 €/habitant
Frais généraux/communication/études	7,36 €/habitant

DETAIL DES COÛTS 2024

Coût de la maintenance des bacs

Conteneurisation	1,01 €/habitant
----------------------------	-----------------

Coût de la collecte

Ordures ménagères	99,29 €/tonne ou 26,43 €/habitant
Encombrants	710,94 €/tonne ou 9,84 €/habitant
Déchets triés	219,97 €/tonne ou 18,01 €/habitant
Sapins	411,68 €/tonne ou 0,17 €/habitant

Coût du traitement

Ordures ménagères	189,01 €/tonne ou 50,93 €/habitant
Encombrants	347,06 €/tonne ou 4,93 €/habitant
Déchets triés	-6,90 €/tonne ou -0,58 €/habitant

DÉTAIL COMPLET DES COÛTS 2024

	Dépenses	Dépenses ressources humaines	Ventes des produits et soutiens	Coûts réels	Coût unitaire TTC (tonne)	Coût à l'habitant
COLLECTE	5 194 384,96 €			5 194 384,96 €	1 030,20 €	54,45 €
Ordures Ménagères	2 521 187,03 €			2 521 187,03 €	99,29 €	26,43 €
Encombrants	938 777,72 €			938 777,72 €	710,94 €	9,84 €
Sapins	15 825,00 €			15 825,00 €	411,68 €	0,17 €
Déchets triés	1 718 595,21 €			1 718 595,21 €	219,97 €	18,01 €
TRAITEMENT	6 772 749,49 €		1 581 679,18 €	5 275 509,09 €	529,17 €	55,30 €
Ordures ménagères	4 883 774,56 €		24 939,14 €	4 858 835,42 €	189,01 €	50,93 €
Encombrants	477 124,79 €		6 511,06 €	470 613,73 €	347,06 €	4,93 €
Déchets recyclables	1 411 850,14 €	84 438,78 €	1 550 228,98 €	-53 940,06 €	-6,90 €	-0,58 €
DECHETTERIES	1 624 772,04 €		456 634,93 €	1 168 137,11 €	70,78 €	12,24 €
BIODECHETS	24 351,48 €					0,26 €
Maintenance des contenants	96 513,75 €					1,01 €
Remboursement des emprunts	156 507,87 €					1,64 €
Prestations aux communes	401 459,81 €					4,21 €
Frais généraux - études et communication	702 188,05 €					7,36 €
TOTAL TTC	14 972 927,45 €					136,46 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ COMPOSTAGE

Activité Compostage	Dépenses fonctionnement	Vente des Produits et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	2 521 187,03 €		2 521 187,03 €	99,29 €	26,43 €
Traitement	4 883 774,56 €	24 939,14 €	4 858 835,42 €	189,01 €	50,93 €
Total	7 404 961,59 €	24 939,14 €	7 380 022,45 €	288,30 €	77,35 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ ENCOMBRANTS

Activité Encombrants	Dépenses fonctionnement	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	938 777,72 €	710,94 €	9,84 €
Traitement	477 124,79 €	347,06 €	4,93 €
Total	1 415 902,51 €	1 058,00 €	14,77 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ TRI DES DÉCHETS

Activité Tri des déchets	Dépenses fonctionnement	Dépenses Ressources Humaines	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	1 718 595,21 €			1 718 595,21 €	219,97 €	18,01 €
Maintenance PAV et bacs	96 513,75 €			96 513,75 €		1,01 €
Centre de tri	1 411 850,14 €	84 438,78 €	1 550 228,98 €	-53 940,06 €	-6,90 €	-0,58 €
Total	3 226 959,10 €	84 438,78 €	1 550 228,98 €	1 761 168,90 €	213,07 €	18,45 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ DÉCHETTERIES

Activité Déchetteries	Dépenses fonctionnement	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Déchetteries	1 624 772,04 €	456 634,93 €	1 168 137,11 €	70,78 €	12,24 €

Les marchés publics

Le Code de la Commande publique et l'arrêté du 27 mai 2004 disposent des obligations en matière d'information obligatoire sur les appels d'offres et les consultations effectués durant l'exercice.

Le rapport d'activités 2024 doit communiquer sur tous les marchés. Le récapitulatif des consultations et autres mises en concurrence de l'année 2024 est listé ci-après :

PROCEDURE	DESIGNATION	REPONSES	SOCIETES RETENUES	MONTANT HT
AOO	Marché 2024-01 lot n°1 : fourniture et livraison de composteurs en plastique	1	Quadria SAS,33127 Saint Jean d'Ilac	149 112,00 €
AOO	Marché 2024-01 lot n°3 : fourniture et livraison de bioseaux	3	FM développement, 13590 Meyreuil	28 080,00 €
AOO	Marché 2024-02 lot n°1 : collecte en porte à porte des OMR, des emballages/papiers des verres et des marchés	3	SEPUR, 78850 Thiverval Grignon	24 493 386,00 €
AOO	Marché 2024-02 lot n°2 : collecte en apport volontaire des OMR, des emballages/papiers des verres et du carton	2	OTUS, 92739 Nanterre et SMELVI, 60000 Beauvais	3 519 875,11 €
AOO	Marché 2024-02 lot n°3 : collecte en porte à porte des encombrants sur rendez-vous et tri	2	Paprec Grand Ile de France, 93120 La Courneuve	2 695 773,00 €
AOO	Marché 2024-02 lot n°4 : Gestion du hall des encombrants et traitement	1	Generis, 92739 Nanterre	3 406 470,06 €
MAPA	Marché 2024-03 : Fourniture et livraison des composteurs en bois	2	Solubio, 69130 Ecully	135 050,00 €
MAPA	AMO relatif à une étude de pré-faisabilité sur l'agrandissement de la déchetterie de Viarmes	2	Trident Services, 78290 Croissy sur Seine	8 695,00 €
MAPA	Usine de compostage : expertise sur le tube de 33 mètres	1	CETIM, 60304 Senlis	21 000,00 €
MAPA	Usine de compostage : étude sur l'origine de la pollution au cadmium du compost	1	Biotval, 78290 Croissy sur Seine	11 100,00 €
MAPA	Campagne de caractérisation des refus de compostage	1	OPTAE, 75011 Paris	5 650,00 €
MAPA	Retrofit de 5 bornes enterrées quartier de Boyenval à Beaumont sur Oise	2	ECOPAV, 95310 Saint Ouen l'Aumône	36 000,00 €
MAPA	Mise en place d'une cuve et pompage pour les rejets du hall de fermentation	2	SEI, 95650 Boissy l'Aillierie	33 120,00 €
MAPA	Mise en conformité du réseau et dimensionnement du pompage	1	Cochery Ile de France, 95486 Pierrelaye	21 166,93 €
MAPA	Travaux sur le site de Champagne sur Oise : protection de la cuve, sécurisation du site	1	Cochery Ile de France, 95486 Pierrelaye	17 367,20 €
MAPA	Fourniture et livraison de 7 PAV cartons et 1 PAV OM	2	Blard, 27500 Pont Audemer	20 235,00 €
MAPA	Etude de reconversion de l'usine de compostage	1	OPTAE, 75011 Paris	16 750,00 €
MAPA	Création d'un réseau pour les eaux pluviales et relevage	1	Cochery Ile de France, 95486 Pierrelaye	18 963,00 €
Gré à gré	Distribution de l'Info-Tri "Bravo pour votre tri"	1	Descauchereux, 95340 Persan	4 262,00 €
Gré à gré	Fourniture de deux kakémonos pour les événements	2	2 A à Z pub, 95110 Sannois	551,00 €
Gré à gré	Fourniture de sacs de pré-collecte emballages/papiers/cartons et emballages en verre pour les résidents des collectifs (6 000 ex.)	2	2 A à Z pub, 95110 Sannois	9 800,44 €
Gré à gré	Impression de livrets pour les animations scolaires	3	Jenfi Imprimerie, 95330 Domont	818,00 €
Gré à gré	Edition du rapport d'activité 2023	3	Jenfi Imprimerie, 95330 Domont	1 150,00 €
Gré à gré	Impression Info-Tri de juin 2024 Compostage et tri du verre	3	Jenfi Imprimerie, 95330 Domont	3 100,00 €
Gré à gré	Distribution de l'Info-Tri Compostage et tri du verre	1	Descauchereux, 95340 Persan	5 092,00 €
Gré à gré	Impression des calendriers de collecte 2025	3	Jenfi Imprimerie, 95330 Domont	4 700,00 €

LA REDEVANCE DECHETS



La redevance déchets

Depuis 2018, la redevance déchets est instaurée sur le territoire du syndicat TRI-OR. Elle vise à assujettir les occupants d'un terrain non bâti dont les habitants bénéficient du service de collecte et de traitement des déchets.

La redevance déchets constitue un levier essentiel pour engager chacun au respect de l'environnement et réduire à la source la production des déchets.

POURQUOI UNE REDEVANCE DECHETS ?

La redevance déchets permet d'imputer la facture du ramassage et du traitement des déchets à chacun des bénéficiaires du service.

Elle permet également de :

- Réduire la quantité de déchets produits,
- Sensibiliser au tri de tous les déchets,
- Impliquer les usagers dans la notion de prévention des déchets.

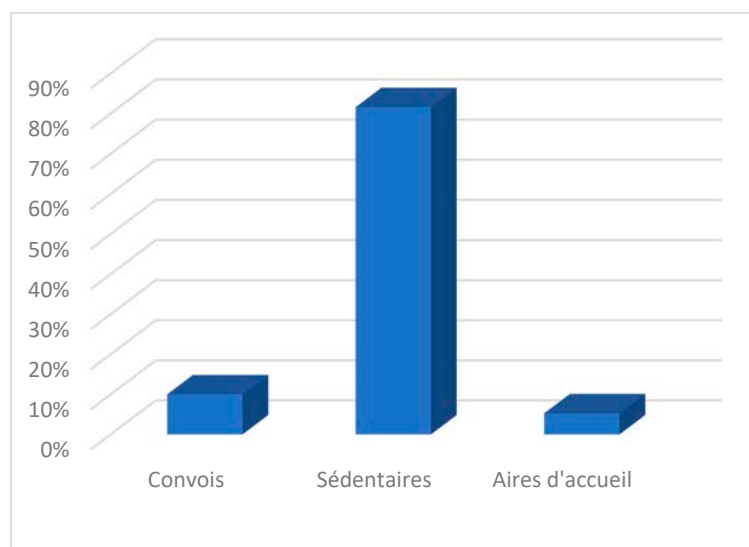
POUR QUI ?

Sur le territoire du syndicat TRI-OR, la redevance déchets concerne :

- Les aires d'accueil des gens du voyage et les terrains occupés par une ou des caravanes,
- Les terrains occupés non assujettis à la taxe foncière et/ou à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- Les lieux de tournage de films et de séries,
- Les campings.

Ces catégories de redevables sont concernées dès lors qu'il est fait recours au service public de collecte et de traitement des déchets assurés par le syndicat TRI-OR.

Répartition des redevables



En 2024, de nombreux redevables « sédentaires » sont concernés par la redevance déchets, cinq convois et deux aires d'accueil.

MODE DE CALCUL

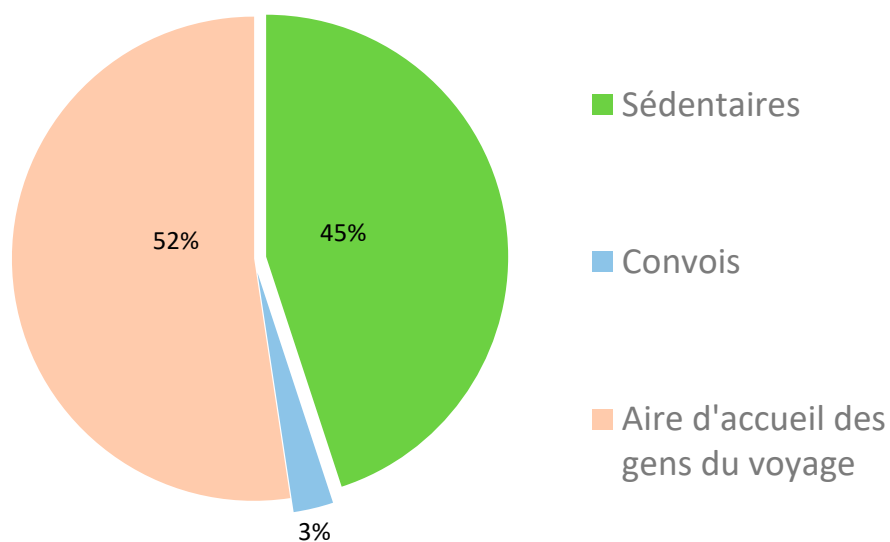
Le montant de la redevance déchets est calculé en fonction d'un tarif au litre, d'un volume hebdomadaire de bacs mis à disposition et de la fréquence des collectes.



RECETTES 2024

Aires d'accueil des Gens du Voyage	6 435,00 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Parmain	3 088,80 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de L'Isle Adam	3 346,20 €
Sédentaires	5 521,20 €
Belloy en France.	608,40 €
Bernes sur Oise	333,45 €
Nerville la Forêt	2 519,25 €
Persan	140,40 €
Viarmes	1 919,70 €
Terrains occupés hors aires d'accueil	327,40 €
Baillet en France	183,60 €
Persan	143,80 €

Répartition des recettes de la redevance déchets



LA COMMUNICATION



La communication

Les actions de communication et de sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le syndicat TRI-OR.

A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du syndicat TRI-OR s'articule autour de 3 grands axes :

- Information,
- Sensibilisation,
- Communication de proximité.

L'INFORMATION

La communication écrite du syndicat TRI-OR repose sur différents supports :

- **L'Info Tri** qui permet d'informer les habitants du territoire sur des sujets ponctuels, par exemple la mise en place du tri à la source des biodéchets.
- **Le Mémo Tri** qui synthétise toutes les consignes de tri et a été renouvelé pour le passage à l'extension des consignes de tri.



- Les calendriers de collecte.



- Les autocollants des bacs de collecte qui synthétisent les consignes de tri.



- Des affiches pour les événements spécifiques.



- Des articles qui alimentent les publications des communes telles que les bulletins et les magazines.

- Le site Internet www.tri-or.fr

Cet outil a été conçu de façon à répondre rapidement aux questions fréquentes que se posent nos administrés, telles que :

- Quand ont lieu les différentes collectes dans ma commune ?
- Comment obtenir un nouveau bac ?
- Comment accéder à la déchetterie ?
- Comment faire collecter mes encombrants ?
- Comment bien faire le tri ?
- Comment me procurer un composteur ?...



LA SENSIBILISATION

Interventions auprès des scolaires

Le syndicat TRI-OR intervient dans les établissements scolaires et dans les structures périscolaires (centres de loisirs).

En 2024, 3 260 élèves ont été sensibilisés à l'environnement et au tri lors des animations scolaires, dans 47 établissements du territoire. Cela a représenté 121 animations.



Visites du site du syndicat TRI-OR

Le site de Champagne sur Oise accueille régulièrement des groupes pour visiter ses infrastructures.

Nous avons accueilli 337 visiteurs sur l'année, venant d'une douzaine de structures.

LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

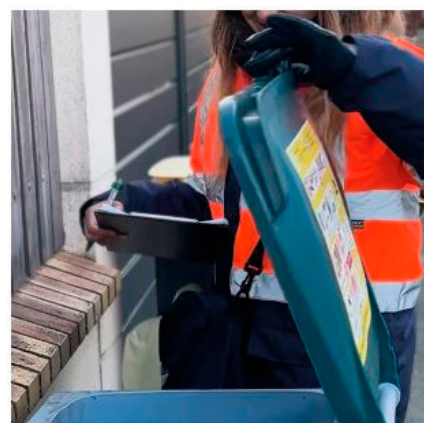
Le contrôle qualité avant la collecte : le « suivi de collecte »

L'objectif est d'évaluer sur un secteur donné la **qualité du tri** (identification des erreurs de tri et des refus de bacs), le **taux de présentation** (la part des bacs qui ont été sortis par les habitants sur le nombre total de bacs) et le **taux de remplissage**.

Les Conseiller(e)s examinent le contenu des bacs de tri avant le passage des bennes de collecte. Les erreurs les plus significatives sont déposées au sol à côté du bac (notamment les encombrants) et une étiquette est collée sur le couvercle du bac pour signaler à l'habitant que le tri n'est pas conforme. Si les erreurs sont trop nombreuses ou nuisibles, le bac est refusé. Les bacs bien triés reçoivent l'étiquette ci-contre.

Nous nous déplaçons ensuite à chaque adresse ayant commis des erreurs pour un rappel des consignes de tri.

En 2024, nous avons mené cette opération à Mériel, Mours et Montsoult.



Communication

Les événements publics

L'équipe Communication a participé à de nombreuses manifestations au cours de l'année 2024. Notre camion aménagé s'est ainsi déplacé sur le territoire et nous a permis d'aller à la rencontre des administrés pour leur proposer un stand d'information sur le tri, la gestion des déchets et la préservation de l'environnement.

Manifestations :



- « Repair Café » à Beaumont sur Oise le 16 mars
- Marche verte à Viarmes avec les élèves du collège et de l'école élémentaire d'Asnières sur Oise le 21 mars
- Fête du Printemps à Montsoult le 21 avril
- Journée de l'environnement organisée par Emmaüs à Bernes sur Oise le 4 mai
- Journée intercommunale de l'environnement organisée par la CCCPF à Belloy en France le 25 mai
- Journée de l'enfance à Bruyères sur Oise le 1^{er} juin
- Fête de la nature à Bernes sur Oise le 21 septembre
- Forum santé et environnement à Beaumont sur Oise le 28 septembre
- Fête de la campagne de la CCVO3F à Mériel le 13 octobre

**Vous avez un projet en rapport avec nos activités ?
Une manifestation à laquelle vous aimeriez nous associer ?
Contactez-nous !**

Opérations Nettoyons la Nature :

Nous avons accompagné plusieurs communes ou écoles organisant cette opération. Nous rappelons alors les consignes de tri aux participants.

- Viarmes le 2 mars avec le conseil municipal des enfants
- Beaumont sur Oise le 16 mars
- L'Isle-Adam le 23 mars
- Persan le 6 avril et le 17 avril avec le SAJH
- Presles le 27 avril
- Baillet en France le 22 juin



Sensibilisations sur les marchés et les brocantes :

Notre équipe se déplace régulièrement sur les marchés et les brocantes afin d'aller à la rencontre des administrés. Nous proposons la collecte des petits appareils électriques et électroniques sur les marchés, ce qui rend service aux personnes à faible mobilité. Nous mettons également en relation les communes ou les organisateurs des brocantes et le Relais Val de Seine pour que ce dernier mette en place des bornes à textiles/linges/chaussures temporaires.



La communication en porte à porte

Les Conseiller(e)s en collecte sélective se rendent au domicile des habitants des 28 communes du syndicat TRI-OR pour apporter des explications sur le tri. Ils se déplacent quotidiennement aux adresses signalées par les collecteurs suite à un refus de collecte, c'est-à-dire lorsqu'un bac n'a pas été vidé suite au constat d'une anomalie. Plusieurs raisons peuvent expliquer un refus de collecte : des erreurs de tri, un trop gros volume de déchets, une présentation de déchets destinés à la déchetterie ou aux encombrants.

La communication en porte à porte est l'occasion de rappeler qu'il est nécessaire de sortir son bac le soir précédant le jour de la collecte, les horaires des tournées pouvant être modifiées, et de le placer bien en évidence.



Les Conseiller(e)s informent également les habitants des nouvelles résidences sur les consignes de tri. Ils organisent aussi régulièrement des actions ciblées dans des habitats collectifs où des anomalies sont constatées de façon récurrente. Ainsi, une trentaine d'opérations de sensibilisation ont été menées en 2024, ce qui a représenté 1 234 foyers dont près de 60% ont été rencontrés.

L'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00, les agents du Syndicat TRI-OR assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique.

Ils renseignent ainsi les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires des déchetteries), enregistrent et traitent les demandes d'interventions (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte en lien direct avec le prestataire de collecte.

En complément de l'accueil physique, le syndicat répond à toutes vos demandes réceptionnées sur la messagerie info@tri-or.fr dans les meilleurs délais.

Faits marquants 2024

Le tri à la source des biodéchets

La feuille de route sur la généralisation du tri à la source des biodéchets a été adoptée en décembre 2023.

La communication menée par le syndicat en 2024 a naturellement été très marquée par ce thème. Il était nécessaire d'expliquer aux habitants les solutions proposées progressivement sur notre territoire. Il a fallu aussi les rassurer suite aux informations qui circulaient dans les médias à ce sujet. En effet, de nombreux administrés pensaient qu'ils avaient l'obligation de trier leurs biodéchets, alors que l'obligation repose sur les collectivités qui doivent proposer une solution de tri à tous.





Le premier levier de la feuille de route biodéchets : la formation au compostage individuel

De juin à octobre 2024, 15 sessions de formation d'une heure et demie ont été assurées par un Maître composteur dans les locaux du syndicat. Un composteur, un bioseau et le guide du compostage ont été proposés aux 829 foyers participants. 85% d'entre eux ont choisi le modèle en plastique sans frais et 15% celui en bois contre une participation de 25€.

Un beau succès collectif pour cette opération qui a été relayée par un INFO TRI distribué dans toutes les boîtes aux lettres, appuyé par un flyer A5 destiné à la cible de ces formations : les foyers résidant en pavillon avec jardin. Les communes ont aussi relayé nos messages par le biais de leur site Internet, de leur bulletin municipal et de leurs réseaux sociaux.

INSCRIVEZ-VOUS

À la formation au compostage

1 Inscrivez-vous et choisissez un créneau en cliquant sur le pictogramme suivant :

2 Cliquez sur le picto

3 Participez à la formation gratuite (d'1h environ) assurée par un Maître composteur dans les locaux du syndicat à Champagne-sur-Oise. Vous maîtriserez ainsi les principes de base du compostage.

4 Suite à la formation, votre composteur et votre bioseau vous seront remis (kit en plastique recyclé d'une valeur de 52,20€ pris en charge par TRI-OR).

Sessions de formation

- Samedi 29 juin : 3 créneaux au choix : 10h / 14h / 16h
- Mercredi 3 juillet : 2 créneaux au choix : 14h / 16h
- Samedi 6 juillet : 3 créneaux au choix : 10h / 14h / 16h

TRI-OR met à votre disposition un composteur. Vous êtes participant(e) ?

Remis à l'issue de la formation obligatoire

2024

LE TRI À LA SOURCE DES BIODECHETS

COMMENT ET POURQUOI LE FAIRE ?

Au 1^{er} janvier 2024, la loi est passée pour une économie circulaire (SOLIG) prévoit que désormais, pour trier ses déchets alimentaires et végétaux, il faut les déposer dans les bacs à compostage. Les biodéchets sont compostés à 100% d'eau, les résidus, c'est-à-dire les sacs d'ordures ménagères, les ordures ménagères, en plus du pouvoir de recyclage, ils sont supérieurs à ceux du CO₂. Il n'y a donc que des avantages à les trier pour les valoriser !

Les biodéchets

UNUSUÉS + UNUSUÉS

Produits en plastique recyclés

30% de biodéchets

83 kg de déchets ménagers

Notre offre COMPOSTAGE

JUIN 2024	SEPTEMBRE 2024
Le syndicat TRI-OR propose des composteurs en plastique recyclé.	Un modèle en bois vierge complété l'offre et vous sera proposé au tarif de 25 €.
COMPOSTEUR	COMPOSTEUR

Sous réserve de suivre une formation au compostage d'environ 1h.

Trions... Pour l'environnement, tout simplement !





Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

Trions...

Pour l'environnement, tout simplement !

